

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Regard d'un historien créole sur la révolution. Auguste Lacour, 1805-1869

Alain Buffon

Number 106, 4e trimestre 1995

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1043283ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1043283ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (print)

2276-1993 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Buffon, A. (1995). Regard d'un historien créole sur la révolution. Auguste Lacour, 1805-1869. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (106), 49-90. <https://doi.org/10.7202/1043283ar>

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 1996

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Regard d'un historien créole
sur la révolution
Auguste Lacour
1805-1869¹

par
Alain Buffon

Introduction.

I – UN HISTORIEN CREOLE

- a) L'homme :
 - Blanc, créole et riche,
 - un magistrat colonial.
- b) L'environnement.

II – L'ŒUVRE

- a) Les sources,
- b) La conception de l'Histoire,
- c) La Révolution à la Guadeloupe.
 - 1 – La dialectique : pouvoir central/autorités locales,
 - 2 – Les livres de couleur,
 - 3 – Les images du Noir,
 - 4 – Le despotisme égalitaire,
 - 5 – Temps d'anarchie et de troubles,
 - 6 – La « folle idée de l'indépendance ».

Même si les choses commencent doucement à changer², en raison, notamment, des publications suscitées par le Bicentenaire, il est encore vrai de dire que l'historiographie sur la Révolution à la Guadeloupe est relativement pauvre³. Pourtant, les Archives Nationales nous offrent les incomparables richesses de ses séries ; par exemple, les séries C 7 A (Correspondance reçue de la Guadeloupe), F 3 (Collection Moreau de St Mery), D XXV (Comité des colonies)⁴.

1) Dans les papiers publics, figurent des mémoires en défense, des témoignages, des compte-rendus. Ils tentent de justifier une gestion, un comportement, d'expliquer une politique. C'est le cas, par exemple, du « Précis des événements qui se sont passés à la Guadeloupe pendant l'administration de Collot depuis le 20 mars 1793 jusqu'au 22 Avril 1794 ». Imprimé à Philadelphie en 1795, il se présente comme une « narration douloureuse mais fidèle », suffisante, selon le gouverneur Collot qui la rédige lui-même, pour assurer sa défense. Au contraire, le « Mémoire pour le chef de brigade Magloire Pélage et pour les habitants de la Guadeloupe » chargé par cette colonie de l'Administration provisoire, Thermidor an IX (Août 1803), est une œuvre collective de Frazans et Langlois ; il comporte deux volumes dont un de pièces justificatives (tome 2) ; le tome premier retrace l'historique des événements, depuis l'arrivée de Lacrosse (1792) jusqu'à son départ (1802), de manière à « faire connaître la vérité dans tout l'éclat qui lui appartient ». Il s'agissait, en fait, de justifier, aux yeux de la métropole, la conduite de Pélage et des membres du Conseil provisoire, de laver la Guadeloupe de toute accusation d'un « prétendu complot pour faire insurger la colonie contre la métropole » après le coup d'état du 29 vendémiaire an IX qui aboutit au renvoi en France du Capitaine général Lacrosse, à la proclamation de Pélage général en chef de l'armée et à la mise en place d'un Conseil provisoire de gouvernement.⁵

Sources précieuses mais plaidoyers *pro domo*, limités à un personnage, à une période ou un événement.

2) Les journaux et almanachs constituent pour l'historien une source capitale, d'autant qu'il y en eut un grand nombre. En fait, la remarque est surtout valable pour la métropole, car, s'agissant de nos îles durant la période révolutionnaire, nous ne savons pas grand chose sur les journaux. Aucune collection complète ne nous est parvenue ; la modeste « Contribution à l'histoire de la presse » de Lénis Blanche, qui date de 1935, n'a pas encore été remplacée.

Le 28 juin 1764, Louis XIV accordait au sieur Jean Bénard un brevet d'imprimeur et de libraire à la Guadeloupe. C'est la veuve du fils de ce dernier que nous retrouvons sous la Révolution. Les exemplaires des « Affiches, Annonces et avis divers de l'île de Guadeloupe » ou de la « Gazette » que nous avons consultés comportent peu d'informations sur les événements survenus dans la colonie⁶ ; sources précieuses mais à d'autres titres, en raison, notamment, des données sur le prix des denrées coloniales, le commerce d'Europe, d'avis divers sur les navires prêts à partir ou sur les esclaves partis en marronage ; par exemple, les « Affiches américaines » de Saint-Domingue sont une des sources de Jean Fouchard pour son essai sur les marrons du syllabaire.

Lacour cite le Miroir de l'Europe, imprimé dans la ville de Roseau à la Dominique (3, 169) ; il nous signale l'existence d'un journal intitulé les « Follicules Caraïbes » paraissant à la Basse-Terre : « ce journal, soumis à la censure, ne jouissait pas d'une grande liberté, mais enfin il donnait des nouvelles de l'extérieur et faisait connaître certains actes de l'administration locale » (2, 432).

3) Nous n'avons pas non plus de collections comparables à celles dont la publication a commencé en France au début du siècle, sous l'égide d'organismes de recherches comme par exemple la « Commission de re-

cherches et de publication de textes et de documents relatifs à l'histoire économique et sociale de la Révolution française », dont Jaurès fait admettre le principe en 1903.

Relevons une bonne exception, née de la curiosité des érudits et des collectionneurs, publiée seulement en 1968 : « La Révolution et l'abolition de l'esclavage ». Ces douze volumes regroupent 89 titres de textes et documents anti-esclavagistes, favorables à l'égalité des droits entre les hommes de toutes origines, d'écrits publiés par la Société des Amis des Noirs ou sous son égide et de quelques textes sur la révolte des Noirs et des créoles.⁷

On voit donc l'originalité et les mérites de l'ouvrage de Lacour. Il ne s'agit ni du témoignage, ni du plaidoyer d'un contemporain des événements. Son ouvrage est différent de celui de Pierre 2 Dessales (1755-1808) qui nous a laissé un manuscrit inédit, rédigé entre 1802 et 1805 et publié par un de ses descendants, H. de Frémont. « L'Histoire des troubles survenus à la Martinique pendant la Révolution » ne constitue pas véritablement une œuvre achevée ; c'est un recueil de textes reliés par un récit. Témoin oculaire des troubles de 1790, Dessales « ne reste pas neutre, il prend parti... et même avec véhémence... »⁸.

Par rapport à Dessales, Lacour qui a plus de recul, aborde l'histoire événementielle de la révolution avec un esprit plus objectif, moins prisonnier des préjugés de race et des passions politiques partisans.⁹

Sidney Daney (1810-1893) publie en 1856 une « narration liée et suivie des événements » qui se sont déroulés à la Martinique depuis la colonisation jusqu'en 1815. Dans la réédition de 1963, la période révolutionnaire occupe le tome 3. Cet ouvrage, riche en détails, bourré de faits, est moins bien composé que celui de Lacour.

L'Histoire d'Haïti de Thomas Madiou (1814-1884) fut publiée en 1847 et 1848 ; l'ouvrage est envoyé à Michelet mais il ne semble pas avoir circulé à la Guadeloupe¹⁰.

I – UN HISTORIEN CRÉOLE

a – L'homme, 1805-1869

Il ne s'agit pas de refaire une biographie de l'homme ; mais s'il est vrai, « qu'il n'y a pas d'interprétation historique innocente »¹¹, il peut être utile de connaître, comme le dit de Certeau, « le milieu d'élaboration », de repérer les incidences de l'environnement social sur la conception, les moyens, la méthode de l'historien. Ainsi peuvent être mieux perçus les thèmes retenus par Lacour, ceux qu'il oublie ou qu'il occulte et mieux analysés les enjeux.

Blanc, créole et riche

Lacour est né, à Basse-Terre, le 5 décembre 1805 ; sa famille, installée à la Guadeloupe depuis le XVII^e siècle, est originaire de la Touraine. C'est donc un blanc créole¹² ; il appartient à la minorité blanche dominante. Son père Pierre-Michel – « *qu'on appelait le riche...* » – tient une maison de commerce dans le chef-lieu.¹³ Il s'agit donc d'une famille urbaine ; il

ne s'agit pas d'un planteur propriétaire d'habitation. Jean Tarrade signalait qu'il y a bien là, malgré des liens étroits, « deux mondes distincts », celui de l'habitation (le monde rural) et celui des villes¹⁴. Y a-t-il dans cette circonstance une explication des sentiments relativement modérés de l'auteur sur l'esclavage ?

Comme beaucoup de fils de familles aisées, du fait des carences de l'enseignement sur place, il partira en métropole dès l'âge de 14 ans, pour y faire ses études secondaires ; nous ne savons pas dans quel établissement. Le collège Henri IV accueille beaucoup de ces jeunes créoles. Le poète Poirié de St-Aurèle (1795-1855) est, lui, élevé chez les Oratoriens de Juilly¹⁵. Selon un intendant de St Domingue, il fallait « que les enfants des créoles fussent intéressés à venir dans la Métropole sucer... le lait qui doit faire un bon Français, avant de faire un bon habitant de la colonie »¹⁶. J. Corzani voit dans cette tradition une des explications de l'aliénation des premiers littérateurs créoles du XVIII^e et XIX^e siècles¹⁷ ; l'observation s'applique mieux à Poirié Saint Aurèle qu'à l'historien Lacour.

Ses études secondaires terminées, il fait du Droit et, en 1830 il retourne à la Guadeloupe. Il a 25 ans.

Un magistrat colonial

Il y poursuivra une longue carrière au sein de la magistrature. On a souvent remarqué que la plupart des historiens créoles sont des juristes. C'est le cas des Dessales, de Moreau de Saint Mery, de Sidney Daney, de Thomas Madiou. Est-ce dû aux « fonctions, si ennuyeuses dans les colonies, de juge d'instruction » comme l'écrivit franchement Lacour, au directeur du Ministère des colonies, en 1839, à l'appui d'une demande de changement de poste ? Plus vraisemblablement, à cette époque, les Facultés juridiques sont des « écoles de jurisprudence pratique ». On en sort formé à la recherche et à l'interprétation des documents, à l'étude critique des témoignages, curieux des hommes, de leur psychologie, de leur comportement¹⁸.

Pourtant, le milieu de la magistrature n'a pas bonne presse. On se souvient des attaques de Schoelcher qui dénonce la connivence entre la magistrature et l'administration coloniales alliées aux planteurs qui s'opposent aux initiatives de la métropole en faveur de l'abolition. « Comment compter sur des magistrats, créoles d'origine, si rigides pour punir les fautes commises par les sang-mêlés et les esclaves, et si indulgents, si faciles, pour étouffer les affaires qui pourraient salir la caste des privilégiés »¹⁹. Ce point, on s'en doute, n'est pas sans conséquence ; il explique, je crois, le ton général du livre, la volonté de « réhabilitation » qu'on y perçoit. Lacour, d'ailleurs, consacra tout un chapitre du tome IV à l'analyse de la situation du corps des magistrats à la suite de l'Ordonnance organique du 24 Septembre 1828. Il les présente comme des « hommes d'un mérite supérieur... recrutés dans l'élite de la population... Supposer que la magistrature n'avait pas de préjugés ce serait nier l'état social de l'époque » (4, 397). Le voilà, en effet, chargé d'appliquer le droit à des individus qui ne bénéficient pas d'un statut juridique complet de personne. Yvan Debbasch, a bâti tout un essai sur « le jeu du critère ethnique dans un ordre juridique esclavagiste », et montré que l'enjeu, c'est le « concept juridique de liberté, et singulièrement son unité »²⁰.

Lacour s'élevé contre la distinction, « *blessante pour tous les colons* », établie entre magistrats métropolitains et locaux. Le colon était déclaré incapable d'être procureur général ; il y voit la source des préjugés et des distinctions de classes (4, 397).

Lacour est un magistrat instruit et cultivé ; ses curiosités vont au-delà de son métier ; il a du talent, un style élégant, simple et clair. Malgré des deuils cruels et répétés (décès de quatre enfants), il va consacrer à cet ouvrage, nous dit un de ses contemporains, près de 25 années à y travailler. M. de Certeau a bien cerné ce type de comportement, « la valeur de cette totalisation inductive, nous dit-il, dépendait... de la quantité d'informations accumulées. La recherche tendait à prolonger indéfiniment le temps de l'information »²¹. Les 4 volumes de l'Histoire de la Guadeloupe s'échelonnent entre 1855 et 1860 : le tome 1 est publié en 1855, le tome 2 en 1857, le tome 3 en 1858, le tome 4 en 1860.

Lacour meurt à Basse-Terre le 7 mai 1869 ; il avait 64 ans.

b – L'environnement

La première moitié du XIX^e siècle est une période décisive dans l'histoire de la colonie. La Guadeloupe est occupée par les Anglais de 1810 à 1814, puis de nouveau, entre 1815 et 1816. L'arrière petit-fils de l'auteur, dans la préface au tome V édité par ses soins en 1979, a souligné combien le jeune enfant a pu être impressionné par cet événement. Mais moins, sans doute, que par les débats, les rapports,, les discussions sur l'abolition. C'est, en effet, la question principale.

Le bill d'émancipation de 1833 a aboli l'esclavage dans les colonies anglaises sous la double condition d'une période d'apprentissage de la liberté de 5 à 7 ans et d'une indemnité, de 20 millions de livres sterling, en faveur des planteurs. Dans les colonies françaises, la fermentation dans les ateliers grandit. En 1829, les libres de la Guadeloupe refusent de signer les actes d'état civil, tant que leur sera déniée la qualification de sieur « qu'exige la simple politesse et qu'ils réclament comme citoyens français ». Ils décident « de ne plus tolérer des qualifications qui les avilissaient au rang des esclaves » ; dans une pétition qui recueille 130 signatures ils réclament l'égalité politique et l'égalité civile et la mise en place d'une justice qui ne soit plus créole²².

En France, on vote des lois améliorant le sort des esclaves ; mais surtout on discute sur des projets d'émancipation partielle et progressive. A partir de 1835, on entre dans une phase de crise qui ne cesse de s'aggraver jusqu'en 1848. Le combat anti-esclavagiste mené, en France, par les philanthropes²³, orchestré par la Société des Amis des Noirs, et aux Antilles, les luttes des esclaves, créent une situation d'insécurité qui a comme conséquence le blocage du système :

– blocage politique, du fait de « l'incertitude totale dans laquelle se trouvent désormais les colons quant à l'évolution future du problème de l'esclavage, donc à leur propre avenir en tant que classe juridiquement privilégiée » (incertitude qui n'empêche pas cependant quelques investissements individuels, par exemple Souques, comme l'a montré récemment C. Schnakenbourg)²⁴.

Dans le Rapport Lechevalier, pour dépeindre la situation en 1838 et 1839, les mots le plus souvent utilisés sont les mots « inertie, décourage-

ment et presque dénuement, incertitude, et contradictions dans les esprits, misère... ».

- blocage financier du fait de la situation financière obérée des planteurs, de la baisse des cours du sucre et des taux d'intérêt très élevés prélevés par les commissionnaires.

- blocage foncier enfin, lié à l'impossibilité des saisies et donc à l'absence de garanties pour les créanciers. L'affaiblissement du poids économique des colons à la suite de la guerre des deux sucres, que Sismondi signale en passant : « la betterave enrichit le fermier français, la canne à sucre ruine le planteur des Antilles »²⁵.

La montée de nouvelles couches sociales (celle des libres de couleur), « des habitudes séculaires (qui) s'effondrent, de vieilles solidarités (qui) s'effritent, des genres de vie (qui) disparaissent » ; l'incertitude quant à la date et les modalités de l'abolition ; les hésitations quant à l'affirmation d'un pouvoir politique... tout cela crée chez le créole, ce qu'il faut bien appeler, une crise d'identité.²⁶

2 - L'ŒUVRE

a - Les sources

1 - Il y a des difficultés spécifiques à l'écriture de l'histoire des îles par des auteurs créoles.

C'est un point que Sidney Daney, dans une réflexion rapide sur la constitution de l'information et la nature des sources, a particulièrement bien mis en lumière : « le passé a laissé... peu de vestiges après lui », peu de monuments, pas d'archives, (difficultés de la conservation, effets des destructions violentes, conscientes ou par négligence) ; les vieillards, les gardiens de la mémoire collective, résident en Métropole²⁷.

Il y a les conditions de la vie culturelle et le contexte culturel de la réception dans un milieu où, selon le mot du poète guadeloupéen Léonard, « la seule culture qui importait (aux colons) était celle de la canne à sucre »²⁸ ; qui posent le problème de l'accueil de l'imprimé et de son aire de diffusion. En l'absence d'études sur le niveau d'instruction de la classe blanche, il nous est difficile d'en prendre une exacte mesure. Vu le nombre de pamphlets relatifs à l'esclavage ou à l'Exclusif, on peut penser qu'il y a un public de lecteurs, sans doute de dimension restreinte. On sait qu'il existait à Basse-Terre un petit cénacle littéraire, l'Athénée ; il tenait ses séances chez Marcellin Mercier, parent de Poirié de St Aurèle ; Entre 1820 à 1830, le poète fréquente le cercle Ce sont là des indices fragiles. Nous ne savons rien sur la dimension ni sur la composition de ce public de lecteurs. A-t-il dépassé le cercle des érudits ?

A. Lacour, « pensant qu'il serait inutile de faire tirer des exemplaires qui dussent rester chez l'imprimeur », prudemment, procédera par souscription ; (il) a pris « la détermination d'en régler le nombre sur les demandes faites »²⁹. Le prix de l'ouvrage est fixé à 5 francs le volume ; on peut s'inscrire à Basse-Terre ou à Pointe-à-Pitre ; il est facultatif de payer au moment de la souscription, ou d'attendre la livraison de chaque volume et de ne solder que celui que l'on recevra. On le voit, toutes facilités sont données aux souscripteurs ; il est vrai que le livre n'est pas encore une marchandise. La souscription, que l'on a définie comme un mécénat

collectif, si elle marque le passage du mécénat à l'édition, conserve encore certains traits du caractère personnel de la relation entre l'auteur et son public.³⁰

2 - D'autre part, l'éloignement de la métropole crée des difficultés d'accès à certaines sources. Mais, Lacour comme Dessales, à la différence de S. Daney, a pu durant ses séjours en France, fréquenter les Archives Nationales. Pendant plusieurs années, il s'astreint aux « servitudes du métier d'historien » (Bloch) : « *pas un document ancien ou moderne que je n'aie consulté* », dit-il, *non sans exagération. Mais il est vrai qu'il dépouille de nombreuses sources de première main* ». ³¹

Sur le plan local, il consulte les archives du Gouvernement, des greffes des tribunaux et de la Cour d'Appel, des mairies, des notaires ; il utilise des lettres de particuliers. « Là ou je savais l'existence d'un vieux papier, j'accourais... ; rapportant des circonstances complètement ignorées, il ne nous a pas paru suffisant de rester dans la vérité ; nous avons voulu que les faits marchassent, en quelque sorte, avec leur preuve ». (Avertissement).

Comme le remarque Braudel, la découverte massive du document a pu faire croire que dans « l'authenticité documentaire était la vérité entière ». ³²

Il met ainsi à jour « d'immenses secteurs dormants de la documentation » (Furet) ; ainsi ont pu échapper aux cyclones, aux incendies, aux insectes, à l'humidité et parvenir jusqu'à nous, « *un nombre assez considérable d'actes authentiques, de pièces officielles et de copies d'autographes* » (3, Avertissement).

Mais le document écrit est d'abord celui de l'Etat, de l'administration, des groupes constitués. Ce qui fait que « cette précieuse paperasse est assez déformante, elle envahit le temps perdu, y prend une place hors de vérité » ³³. Il n'est donc pas étonnant que ces papiers ne fassent mention que de manière très allusive au vaste domaine de la vie quotidienne des « classes laborieuses », de leurs besoins, de leurs intérêts, de leur comportement, de leur mentalité. L'historien d'aujourd'hui développe une nouvelle conception du document cherchant à le « déstructurer pour déceler ses conditions de production. »

3 - Lacour s'est fait aussi l'écho des traditions orales. Son récit est émaillé de traits vivants, de détails pittoresques, de témoignages « transmis oralement d'une génération à celle qui suit » ³⁴ qui ont contribué au succès du livre.

En premier lieu, les traditions familiales : encore enfant, il écoutait « avec avidité » les récits de M. de Vermont, son parrain, « *comme s'il eut le pressentiment qu'un temps viendrait où il aurait la pensée de l'écrire* » (3, 386). Récits des troubles de la colonie, des combats auxquels il avait participé contre les républicains, en Guadeloupe, à l'île de la Dominique, à Ste Lucie. M. de Vermont joua un rôle actif aux côtés des anglais ; ce fut lui qui commanda, pour la région de la Basse-Terre, le corps des chasseurs des bois chargé de la répression contre les survivants des troupes de Delgrès et d'Ignace. Ou bien encore, récits des difficultés de la famille Lacour, « *durant ce temps de terrible épreuve pour tous* », lors des combats de la Basse-Terre (3, 271-273).

Ces traditions orales alimentent le souvenir de la Terreur ; il faut lire les pages que Lacour consacre à « *l'horrible assassinat tenté sur les pri-*

sonniers du Fort St Charles » en février 1793 (2, 243), à la mise en place de la Machine, l'instrument de mort, (la guillotine) et aux exécutions (2, 353) ; ou le récit de la mort de Romain Lacaze (et de son « *fidèle domestique* » Piapia) qui faisait partie de la liste des 27 suspects arrêtés par le Comité de Sûreté générale. Pour parler de « *l'assassinat de Trois-Rivières* », il interroge « *ce qui restait de témoins oculaires* » (2, 161). Il fait 25 lieues pour avoir un « entretien avec le dernier sans-culotte encore vivant » venu avec Victor Huges. (I, Avant-propos).

Enquêtes directes, presque à la manière des ethnologues, qui permettent de restituer les éléments de la mémoire collective sur un thème donné le souvenir de la Terreur. Enquêtes partielles qui ne lui permettent pas totalement de se déprendre des « fausses évidences du » donné« – qui, comme le dit Althusser, « n'est que le masque de l'idéologie courante »³⁵.

Comme plus tard G. Duby, il mesurera « la distance entre cette vérité que l'historien pourchasse et qui se dérobe, et ce que livrent les témoins qu'il est en mesure d'interroger ».³⁶

L'importance de ces sources chez Lacour et Daney montre bien qu'elles constituent un des moyens essentiels par lesquels se transmettent les modèles culturels. Mais l'absence d'une « critique sociologique serrée »³⁷ des traditions orales conduit aussi à une sur-valorisation du rôle des classes dominantes. Un vaste domaine, celui de la culture populaire, risque ainsi d'être minoré sinon oublié : Lacour nous a, cependant, transmis des couplets de chants de travail (2, 385) ou de chants pour la plantation d'arbres de la liberté (2, 135) ; c'est, par ailleurs, l'un des rares historiens de la période à avoir transcrit quelques expressions créoles (3, 364).

4 – S'agissant des ouvrages imprimés, selon la tradition de l'époque, il n'indique pas explicitement ses sources. A l'exception du « Mémoire justificatif de Pélagé » qu'il enrichit ou nuance, grâce sans doute à des informations tirées des traditions familiales ; de Boyer-Peyreleau qu'il cite souvent pour souligner ses divergences avec lui, contester les données ou relever les erreurs ; et enfin, Thiers dont l'Histoire de la Révolution Française, en 10 volumes, publiée entre 1823 et 1827 fut lue, avec avidité, par la société libérale et connut un immense succès³⁸. Chateaubriand, dans ses Etudes historiques, classe Mignet et Thiers dans « l'école fataliste ». Faut-il voir une influence de Thiers dans ces passages où Lacour émet l'idée d'une force fatale, d'une nécessité ? Ainsi, à propos des conséquences de la fuite du roi et de son arrestation à Varennes, il écrit : « *l'autorité devait périr : c'était une fatalité. Sitôt qu'elle faisait un pas pour se fortifier, un fait inattendu venait l'ébranler encore plus et la rejeter en arrière* » (2, 74). De même, constatant l'immobilisme de Behague et Rivière qui disposaient, à la fin de l'année 1793, de forces importantes face à Lacrosse, il écrit : « *le missionnaire put en toute liberté prêcher sa doctrine et faire des prosélytes. C'était fatal. Il fallait que la révolution s'accomplît en tous lieux. Les barrières qu'on pouvait lui opposer ne s'élevaient point* » (2, 123) ; ou enfin à propos du désarmement des troupes coloniales après le débarquement de Richepance : « *il fallait que les destins s'accomplissent, conséquemment qu'aux fautes on ajoutât de nouvelles fautes, afin de rendre la révolte inévitable* » (3, 244).

5 – Il y avait la France et c'était toute l'histoire. Pour les Habitants de la Guadeloupe, « un des plus grands malheurs (de l'île) est de n'avoir point été assez connue de la France »³⁹. C'est la méconnaissance de l'his-

toire de son pays qui conduit Lacour, comme Madiou en Haiti, à entreprendre ce travail ; il s'y attache avec passion. S'adressant à ses compatriotes, il insiste, non sans raison, sur le mal qu'il s'est donné pour écrire cette histoire : « *je n'ai négligé ni soins (nous l'avons vu), ni temps (il y a passé 25 années de sa vie), ni dépense (ne reculant, nous dit son arrière petit-fils, devant aucune dépense imprévue) pour que ce livre fût digne de vous être offert* » (1, Avant-propos).

b - La conception de l'Histoire

1 - Même si les « îles » ne sont pas, comme les colonies africaines⁴⁰, abandonnées « au non-être historique » (Furet), la plupart des historiens nient l'existence d'une histoire propre des Antilles.⁴¹ Même pour un Sidney Daney, l'Histoire de la Martinique tire son importance de « sa grande affinité » avec celle de la métropole ; « elle n'est pas loin de ressembler à un appendice de celle de la Mère-Patrie ». A l'opposé, Lacour fait de la Guadeloupe le champ privilégié de ses recherches, l'objet propre d'une histoire. Changement de perspective qui inverse l'ordre des choses, lequel faisait des colonies des « appendices marginaux voués au silence »⁴².

2 - « *J'aime la Guadeloupe... je l'aime comme un fils aime sa mère...* » (3, Avertissement V). On retrouve chez Lacour, « la même passion exigeante et compliquée » que chez Michelet,⁴³ mais entachée par un conservatisme qui l'amène à se raccrocher aux valeurs ancestrales de son groupe ethnique et à défendre des structures sociales dépassées. Cette passion pour son sujet d'étude semble décisive ; elle accompagne souvent le fait d'être natif du pays ; on la retrouve chez la plupart des auteurs antillais.

« *Tout cela était peu connu* », écrit-il, « *c'est ce qui m'a déterminé à écrire l'histoire que je vous présente* » (Avant-propos). L'amour de son pays constitue le lien avec l'histoire, il nourrit la passion d'en connaître le passé et la volonté de le faire connaître.

C'est un point sur lequel insiste Braudel : l'historien, « n'est de plain-pied qu'avec l'histoire de son propre pays, il en comprend presque d'instinct les détours, les méandres, les originalités, les faiblesses ». Mais la passion de Braudel n'intervient pas dans les pages de son ouvrage ; il s'efforce de la tenir « soigneusement à l'écart ».

Pour Lacour, l'historien ne doit être d'aucun parti ; il doit être libre de préjugés, rechercher la vérité, s'efforcer à l'impartialité ; c'est, nous rappelle Duby, « l'effort le plus rude, mais le plus nécessaire »⁴⁴. Mieux faire connaître l'histoire de leur pays à ses compatriotes, mieux faire connaître les créoles à l'opinion métropolitaine, ne sont pas choses aisées ». Il ne suffit pas, en effet, de refuser d'analyser des événements trop rapprochés, d'éviter, comme dit Lacour, l'histoire de « faits en cours d'exécution » pour qu'existe la distance nécessaire à l'objectivité. De l'intention pédagogique on glisse facilement au désir de réhabilitation⁴⁵.

3 - Ce désir explique ses attaques contre Boyer-Peyreleau, qu'il a lu très soigneusement, dont il s'inspire parfois mais à qui il reproche sa rancune contre les planteurs ; elle « *éclate* », selon lui, « *dans bien des pages de son livre* » (1, 403). En particulier, on ne peut s'empêcher de citer ce passage sur un sujet, il est vrai sensible : « *cela est si clair, d'une telle évidence, qu'on ne conçoit pas que M. Boyer-Peyreleau ait pu se méprendre,*

alors qu'il trouvait le fait qu'il rapporte dans les récits, si peu conformes à la vérité que faisait publier la municipalité. Au surplus, à voir la manière dont cet historien, recommandable d'ailleurs à tant d'autres titres, présente les événements de la période de 1791 et de 1792 et les conséquences qu'il en tire, on est tenté de supposer ou qu'il n'a pas eu les documents sous les yeux, ou qu'il a puisé à une mauvaise source, ou qu'il a été dominé, à son insu, par le désir de voir la responsabilité des malheurs de la colonie retomber « sur le très petit nombre d'habitants, composant l'oligarchie coloniale avec lesquels marchaient le Gouverneur et les autres autorités » (2, 60). Texte exemplaire à maints égards. Tout Lacour y est, ses réticences face à la Révolution, sa solidarité avec les créoles face aux métropolitains, son art de la litote, son habileté, sa méthode face aux documents.

4 - L'histoire n'est intéressante que lorsqu'elle présente de grandes péripéties : une « administration intelligente... ayant coupé court aux idées du désordre... ne laisse rien à faire à l'historien » (I, Avant-propos). Pour l'historien guadeloupéen, l'histoire est récit ; c'est « l'histoire traditionnelle, attentive au temps bref, à l'individu, à l'événement, avec son récit précipité, dramatique, de souffle court » (Braudel). Elle est à l'opposé, on le voit, de la longue durée de Braudel, de l'histoire du « collectif et du nombreux » qu'évoque J. Revel⁴⁶. Lacour n'a pas le souci de situer les événements à l'intérieur d'un système conceptuel ; il veut écrire les annales du pays à partir de sources de première main. Il veut rendre à l'existence par « la magie de son récit, toutes ces vies, ces pensées, ces passions perdues dans ces manuscrits anciens que personne avant lui n'a jamais relus »⁴⁷. Mais, même s'il se lit comme un roman, il ne s'agit pas d'un ouvrage de fiction ; Lacour entend raconter des faits « vrais »⁴⁸.

Pourtant, du même coup, apparaît, mais à un moindre degré que chez S. Daney, la fonction apologétique du récit. Tout comme chez l'historien martiniquais, il s'agit des annales des ancêtres créoles ; « il n'était pas sans quelque utile intérêt, nous dit Daney, que les Créoles de la Martinique pussent trouver, déroulés avec ordre et sans qu'ils fussent obligés d'aller les recueillir ça et là, les fastes de leurs aïeux, les annales de leurs ancêtres »⁴⁹.

Reprenant une distinction proposée par Balandier, on peut parler d'un « discours d'attestation » ; il assume une fonction de reconnaissance et de légitimation du système social établi par opposition au discours de « contestation » ou de « protestation »⁵⁰.

Dans cette narration, où seuls comptent les rôles tenus par les élites de la fortune, du pouvoir, ou de la culture, le nègre est peu présent. Schoelcher déjà l'avait noté ; le planteur « ne voit... que des instruments de travail dans les nègres, et pourvu qu'ils lui fassent beaucoup de sucre, il est content, le reste ne l'inquiète pas »⁵¹. Il n'est jamais vu, même lors des révoltes d'esclaves, comme conscient de sa place dans le processus de production ou comme porteur d'un projet d'organisation et de lutte. « Les noirs... courbés d'ailleurs sous le joug de l'esclavage, voyaient les événements, sans pouvoir encore en apprécier le but et la portée ». (2, 9).

On retrouve bien là, les deux plans de la réalité sociale distingués par Bronislaw Geremek, dans son étude sur les marginaux parisiens aux XIV^e et XV^e siècles, celui des relations socio-économiques et celui des valeurs socio-culturelles ; le nègre « participe » (malgré lui) aux rapports de production tout en étant exclu de la hiérarchie des valeurs de la société »⁵².

Ils sont les exclus et les muets de l'histoire ; ils sont « invisibles » ; ils sont le « refoulé », « l'interdit » de la vision de l'histoire des créoles⁵³. L'histoire des esclaves se déroule comme une histoire souterraine qui surgit en d'autres lieux que dans les belles séquences officielles des événements retenus par la chronique. Nous en avons la trace, en creux, dans la multiplication des interdits, des textes réglémentant le marronnage, le travail, les jeux. Sauf, évidemment lors des mouvements de révoltes, des périodes d'agitation avec les « complots » vrais ou supposés, les incendies, le poison, le marronnage. Alors, « l'archive naît du désordre, si minime soit-il »⁵⁴. Lacour, chroniqueur précieux, nous parle du complot de Sainte-Anne 15-16 mai 1791 à la tête duquel était le mulâtre Jean-Louis, esclave du sieur Coquille Valoncourt ; de l'affaire de Marie-Galante dont Bonhomme, mulâtre libre de Saint-Domingue, était le chef (2, 86-87) ; il consacre un chapitre à la révolte de Ste Anne qui débute dans la nuit du 6 au 7 octobre 1802 sur l'habitation de Vipart (3, chap. 12) ; il montre que le mouvement rencontre l'adhésion des ateliers d'autres habitations de la région ; mais à aucun moment il n'en fait ressortir le « potentiel d'auto-transformation »⁵⁵. Première restriction de taille à une histoire globale de la colonie qui oublie la catégorie la plus nombreuse.

Oruno Lara, l'un des premiers, se fera, comme l'a indiqué Toumson, le « scribe de l'histoire des vaincus », des esclaves noirs, « fournissant la contre-épreuve de l'Histoire blanche » dont Lacour, avec plus de nuances que Ballet, s'était fait le propagandiste⁵⁶. Mais il y aura eu, entre temps, un « changement de la société »

Il faudra des tentatives obstinées, pour lire « d'un œil neuf les mêmes documents » (Duby), être attentif au silence des sources, et « restituer ainsi au pays des pans entiers de son histoire » (Vovelle). En particulier, les recherches des anthropologues, J. Herskovits, Sidney Mintz, Richard Price, Roger Bastide vont mettre en lumière l'apport des esclaves à la société créole en formation et la dynamique interne de cette sous-culture⁵⁷. Des historiens américains comme Genovèse, Gutman, Levine, Blassingame considèrent l'esclave comme un participant actif non seulement dans le développement de son propre style de vie mais de l'ensemble de l'histoire de l'esclavage.

5 – Lacour ne retient donc que ce qui est « digne de trouver une place dans l'histoire ». Mais en vertu de quels critères ?

Le niveau d'interprétation est politique⁵⁸. La dimension économique n'est pas une dimension qu'il retient comme mécanisme explicatif fondamental du changement. Il est vrai que l'histoire économique est encore, si l'on en croit Vilar et Braudel, en train seulement de se construire⁵⁹.

Constatons également, sans lui en faire véritablement grief (l'histoire des techniques est un « nouveau champ » de l'histoire), qu'il ne dit mot de toutes les recherches et les expériences faites au cours de la décennie 1780 pour tenter d'améliorer la technologie sucrière.⁶⁰

A-t-il même dépouillé des sources proprement économiques ? On ne trouve chez lui aucune analyse du système de production, rien sur l'habitation, l'unité typique de production si largement décrite par Labat, à l'origine d'une typologie des sociétés coloniales aux Amériques et ailleurs. Quasiment rien, hors quelques commentaires critiques, sur les changements survenus dans la répartition de la terre (les séquestres de Victor Hugues, l'essentiel du potentiel agricole de l'île, 1 005 habitations en 1801

d'après Boyer de Peyreleau, sur lesquels nous manque, il est vrai, encore aujourd'hui, une bonne étude). Il n'a vraisemblablement pas dépouillé de documents fonciers. Quasiment rien sur les villes, même s'il note que « *les méfaits de la campagne s'inspiraient de la pensée des villes* » (3, 120) ; les villes si actives pendant la période révolutionnaire, comme l'a montré récemment A. Pérotin-Dumon. Aucun tableau statistique sur la population, à l'exception d'une rapide allusion à un dénombrement de 1789 (1, 385) ; (il y eut pourtant des recensements, notamment ceux nominatifs de 1796 et 1797 ; même l'émigration pour laquelle il utilise quelques chiffres d'un recensement fait le 22 décembre 1795⁶¹, n'est envisagée qu'en tant que phénomène humain et politique. Rien sur les échanges, sur l'Exclusif si contesté. Rien sur les productions (principale et secondaires). Seule la situation financière de la colonie lui inspire quelques commentaires sur le budget (notamment 3, 116-117) ou sur la monnaie (3, 231-232, 438). Le contraste est saisissant lorsque l'on compare son ouvrage avec celui de Boyer-Peyreleau, qu'il a si soigneusement étudié, qui publie des tableaux de la population, des cultures, manufactures, moulins et bestiaux, des revenus, du commerce et même des statistiques fiscales. Il est vrai qu'on ne repère nulle part un usage critique de ces dénombrements.

Au niveau sociologique, il ne s'est évidemment pas préoccupé de déterminer, comme G. Lefebvre depuis nous l'a appris, quels pouvaient être les besoins, les intérêts, les sentiments et surtout le contenu mental des classes populaires. On ne trouve pas d'analyse sociologique des groupes, des divisions sociales, ni « *l'histoire des groupes sociaux et de leurs rapports* », mais de brèves observations socio-politiques, des tableaux vivants, pittoresques, quelque peu partisans ; le bouleversement des hiérarchies socio-culturelle et politique lui est insupportable. Ainsi repère-t-il, en 1789, deux classes d'habitants : celle des aristocrates, essentiellement les grands propriétaires et celle des patriotes regroupant « *tous les hommes qui, placés au bas de l'échelle sociale, cherchaient à monter* » (2, 10).⁶²

Le 10 août 1792, c'est la chute de la royauté en France ; l'Assemblée Législative délègue aux îles le capitaine Jean-Baptiste Raymond de Lacrosse ; sa mission, définie dans les Instructions du Ministre (3 octobre 1792) est de « faire connaître les événements glorieux de la République » ; de « répandre dans ces colonies des écrits patriotiques et y employer tous les moyens d'instruction et de persuasion propres à attacher les colons à la République ». Mais, à son arrivée, il trouve les îles aux mains des royalistes ; il s'installe alors à « *Sainte-Lucie la fidèle* », point de ralliement de tous les républicains. (2, 119).

Au début de 1793, les patriotes républicains reprennent le contrôle de la colonie et accueillent le capitaine Lacrosse à Pointe-à-Pitre ; il fit son entrée « *portant au grand mât de sa frégate... un énorme bonnet rouge. En posant le pied sur la plage, il se jeta au cou d'un nègre et lui donna le baiser fraternel* » (2, 131). A dater de ce moment, nous dit Lacrosse, le parti des planteurs fut anéanti à la Guadeloupe. On le croira sans peine, poursuit Lacour qui ne lui est pas très favorable. « *Ce ne fut pas seulement le parti des planteurs qui fut vaincu, mais encore celui de tous les hommes qui avaient dans le cœur des sentiments d'ordre ou de modération. Tous ceux-là durent commencer à fuir...* » (2, 132) ; c'est la première grande vague d'émigration des planteurs royalistes. Lacour nous montre un parti

républicain « *composé d'hommes étrangers au pays ou occupant les positions infimes dans la société ; parti ardent, disposé à tout entreprendre, voulant un changement, parce que dans le changement on peut se hisser, du bas passer au sommet* » ; et un troisième parti honnête, modéré, le plus nombreux, « *prêt à recevoir la loi de qui voulait la lui donner* » (2, 124).

Fin 1793, le trait est plus accusé, l'hostilité de l'auteur vis-à-vis des montagnards éclate ; Lacour nous présente les colons qui, en général, n'avaient en politique aucune opinion arrêtée en ces termes ; « *ils demandaient à vivre dans l'ordre, le travail et la tranquillité, sous quelque gouvernement que ce fût, républicain ou monarchie* ». Cette absence d'opinion était pour lui un mal car ainsi, les colons se trouvaient sans cesse ballottés entre les partis extrêmes. Deuxième groupe, les gros planteurs : « *par la famille, comme par la fortune, tenant généralement à l'aristocratie, ils voyaient avec effroi et dégoût, l'établissement de la république et le règne des va-nu-pieds* ». Enfin, le troisième groupe composé « *d'exaltés, d'ambitieux ou de fripons...* » ;... « *ils voulaient établir le règne de la terreur, afin d'arriver à la domination ou à la fortune. Ce parti pouvait s'appeler la « Montagne coloniale* ». Faible de nombre, « *il en imposait par son activité et son audace... parlant, courant, se multipliant, il paraissait nombreux et il était redoutable....* » (2, 150-152).

On le voit, des descriptions brillantes où éclatent les préférences de l'auteur mais aucun effort pour interpréter (objectivement ?) les mouvements populaires, aucune analyse de la composition sociale, de la mobilisation politique des couches inférieures rurales et urbaines, aucun effort de conceptualisation. Cet aspect restera curieusement négligé, comme d'ailleurs, sur un plan plus général, le rôle du « petit blanc » dans l'histoire de la colonie, au moins jusqu'aux ouvrages de Frostin et d'A. Pérotin-Dumon.

L'aspect idéologique occupe dans l'ouvrage de Lacour une très large place. Entendons par idéologie, comme le fait Althusser, « un système (possédant sa logique et sa rigueur propres) de représentations (images, mythes, idées ou concepts selon les cas) doué d'une existence et d'un rôle historique au sein d'une société donnée ».

On peut distinguer plusieurs niveaux dans l'analyse. Il y a chez les libres de couleur et chez les esclaves les idées d'égalité et de liberté⁶³. Le noir est, selon la forte expression de F. Furet, « l'impensé de ce monde voué à l'égalité » ; Lacour va jusqu'à assimiler à un certain dévergondage de la pensée, les réclamations contre l'esclavage et la tyrannie des maîtres ; on retrouve la même expression chez le Président de l'Assemblée de St-Marc, s'agissant des sang-mêlés de St Domingue, qui parle, lui, de « dérèglement d'idées ». Lacour traduit bien l'idéologie des planteurs des îles.⁶⁴

Pourtant, ce ne sont pas tellement les idées qui sont nouvelles ; « c'est la démultiplication sociale de leur élaboration, l'écho qu'elles ont, l'accueil qu'elles reçoivent, le rôle qu'elles jouent ». Aussi, une lecture attentive du texte de Lacour nous fournit des indications intéressantes sur le processus de républicanisation ainsi que sur les formes nouvelles de sociabilité.

« *Chaque ville, chaque bourg, chaque village* », nous dit Lacour, eut son club ou société populaire. « *Celui de la Basse-Terre s'intitula la Société des amis de la République, et celui de la Pointe-à-Pitre prit le titre des Amis*

de l'Égalité » (2, 134) ; les sociétés populaires établies par le citoyen Lacrosse avaient pris le titre de Jacobin des Antilles. La Guadeloupe comptera une dizaine de sociétés populaires, affiliées aux Jacobins de Paris et entretenant avec les autres sociétés des Antilles des liens étroits ; on en trouve à Port-Louis, Lamentin, Morne à l'eau, Sainte-Anne, le Moule, Anse-Bertrand⁶⁵. Lacour souligne l'action, à ses yeux néfaste, des clubs et des sociétés de pensée : « *c'étaient dans ces sociétés que les noirs venaient s'instruire sur les droits de l'homme et du citoyen* » (2, 134)⁶⁶ ; aussi « *au lieu de planter des cannes, le citoyen Cauby s'occupait des droits de l'homme et des autres questions révolutionnaires à l'ordre du jour* » écrit Lacour parlant du gèreur de l'habitation de Dugommier (2, 43).

Second facteur de républicanisation : les symboles, en premier lieu : cocardes, plantations d'arbres de la liberté ; Lacour parle de la « fureur avec laquelle le bon peuple procédait à cette plantation (2, 135), bien proche du »besoin pulsionnel« de la fête qu'évoquera plus tard Mona Ozouf ; ensuite les prestations de serment de fidélité à la République ; enfin, la laïcisation (organisation du clergé révolutionnaire dans les premiers mois de 1793).

Brèves indications utiles au chercheur qui, suivant l'exemple d'Augustin Cochin, s'intéresserait à ces figures emblématiques du jacobinisme colonial. Toutefois, la discrétion de Lacour ne satisfait pas notre curiosité sur les modes de constitution de ces clubs et leurs pratiques sociales (liberté de discussion, respect du principe d'égalité, formes de communication, décision majoritaire) ; elle ne nous permet pas de répondre à notre interrogation

- sur leurs rôles comme lieu d'une émancipation psychologique qui précède ou suit l'émancipation politique, autrement dit, l'accès à la citoyenneté ;

- sur le rôle des porte-paroles dans l'élaboration des mots d'ordre et la mobilisation politique ;

- sur les voies et rapports de force par lesquels s'élabore l'opinion ;

- sur la genèse des représentations et la formation d'une mentalité collective.

Il y a, au contraire, chez la plupart des colons, résistance aux changements, absence quasi complète de transformation des mentalités et des esprits. Régis Antoine nous rappelle à ce propos que, « jusqu'à la grande épreuve de 1791, la philanthropie s'était surtout nourrie d'énoncés produits en métropole »⁶⁷.

Lacour ne cite pas ce passage d'un rapport du Comité de Sûreté générale à la Commission Générale et Extraordinaire, caractéristique de l'intensité des luttes sociales. Il y est expliqué que le sieur de Vermont père disait, à la Basse-Terre, « que si la colonie était attaquée par les Anglais, les patriotes qui voudraient se défendre seraient mis entre deux feux ; il voulait faire mourir à petit feu un nouveau citoyen, il excitait ses nègres contre les patriotes, leur ordonnait de leur tomber dessus, et avait chez lui quantité d'armes et de munitions, et même des canons de campagne »⁶⁸.

On comprend mieux l'importance de l'émigration, après la victoire de V. Hugues (juin-décembre 1794). Par l'émigration, la guillotine, la déportation, « *l'élément européen avait à peu près disparu de la colonie, à la campagne surtout* »(2, 431), nous dit-il, non sans exagération, « *la classe,*

si détestée, des nobles avait cessé d'exister » (2, 430).⁶⁹ « L'émigration... avait enlevé à la Basse-Terre tout ce qu'il y avait d'hommes un peu marquants..les paroisses de la Basse-Terre avaient présenté, en 1790, un chiffre de 9 371 individus dont 1 645 blancs. Un recensement... le 22 décembre 1795, n'accusa plus qu'une population de 5 223 têtes, dont 1 092 blancs. » (2, 431-432).

La figure de l'émigré occupe une place centrale dans le livre ; le symbole en est M. de Vermont.

Maints passages évoquent le long martyrologe des émigrés ; il montre les planteurs poursuivis, traqués comme des bêtes fauves (2, 190) ; « *l'émigration n'est pas chose facile : au moment de fuir, on est souvent dans cette alternative de succomber de mort violente ou d'aller mendier, quelquefois périr de misère sur une terre étrangère* » (2, 162).

S'appuyant sur des traditions orales, Lacour défendra l'idée de la disparition de la classe des planteurs ; maints témoignages, à défaut d'une bonne évaluation méthodique du phénomène et de ses répercussions, permettent d'en douter. En s'inspirant de l'exemple de Duby pour la légende de Bouvines, il serait intéressant d'étudier chez Lacour, « les déformations du souvenir, le jeu de la mémoire et de l'oubli ». ⁷⁰

Le second niveau est relatif à l'auteur lui-même, à sa conception de l'histoire dont le rôle est, comme le remarque Certeau, de « pourvoir la société en représentations globales de sa genèse » ⁷¹ ; l'importance du patronyme dans la société blanche de l'île ⁷² explique l'hommage rendu aux héros du passé, le souci de réhabilitation du créole.

De là découle aussi la majoration psychologique de la terreur. Lacour analyse très finement la situation ; faisant la part des révoltes très réelles, des paniques nées d'une crainte contagieuse. S'agissant d'une révolte d'esclaves, il note : « *il est possible que les noirs ne méditaient rien de semblable, mais la croyance dans laquelle on était produisait l'effet d'une réalité* » (2, 248). Peut-être ne s'agissait-il que de l'exagération d'une peur chronique à des fins préventives, comme devait le montrer bien plus tard G. Lefebvre, à propos de la grande peur de 1789. Quoi qu'il en soit cette disposition conduit Lacour à surestimer très largement le nombre des exécutions. Il conteste très vivement les chiffres avancés par Boyer-Peyreleau qui « ne porte qu'à 400 le nombre des émigrés fusillés dont 300 blancs et 100 hommes de couleur » ; il en profite pour lui rappeler quelques principes essentiels de méthode ; Boyer-Peyreleau dit que ce chiffre lui a été donné par des « témoins oculaires dignes de foi ». Peut être aurait il dû faire attention que ces « *témoins oculaires plus ou moins complices des actes abominables de V. Hugues avaient intérêt à les amoindrir... En fait de témoignage, nous aimons mieux les rapports officiels...* » (2, 337).

Anne Pérotin-Dumon remet calmement les choses au point : « Sur quelque 20 000 blancs, l'ensemble des suspects ne dépasse pas le nombre de 600. Ils n'auront pas le temps d'être jugés par le tribunal révolutionnaire que d'aucuns désireraient voir fonctionner.

Voilà qui donne, à mon sens, la mesure de la Terreur guadeloupéenne. Une centaine de prisonniers détenus de juin 1793 à avril 1794 à Basse-Terre ; autant à Pointe à Pitre. Ajoutons deux massacres qui ont dû faire chacun une vingtaine de victimes ». ⁷³ Preuve que l'on peut quelque fois se faire prendre à son propre jeu.

L'Histoire a enfin pour Lacour une fonction pédagogique, une finalité civique et morale ; il y a des leçons à en tirer, pour le présent et pour l'avenir, en montrant « *les fautes, les erreurs et les torts du passé* ». « *Qui sait si mes compatriotes éclairés sur les maux qui ont été le résultat de ces fautes, de ces torts et de ces erreurs, ne s'étudieront pas à n'y plus retomber ? Telle a été la pensée de mes travaux : c'est elle qui m'a soutenu au milieu de mes recherches...* » (3, V) ; « ... *si l'histoire est un enseignement, s'il est vrai qu'elle est destinée à éclairer les citoyens qui viennent, pour empêcher qu'ils ne tombent dans les fautes de leurs devanciers* » cela justifie l'écriture de « *l'histoire des faits en cours d'exécution* » (3, VI).

6 – La périodisation

La périodisation, instrument principal « d'intelligibilité des changements significatifs »⁷⁴, « est indispensable à toute forme de compréhension historique ».

Dans l'Histoire de Lacour, la Révolution occupe les volumes 2 (1789 à 1798) et 3 (1798 à 1803). Il ne s'agit donc pas d'une étude spécifique sur la Révolution mais d'une Histoire de la Guadeloupe en 4 volumes de la Découverte à 1843 ; Lacour souhaitait aller jusqu'en 1852.

Les deux volumes auxquels nous nous sommes attachés, sont une chronique qui, dans son ambition d'exactitude, suit pas à pas les événements tels qu'ils se sont déroulés à la Guadeloupe entre 1789 et 1802. Lacour ne distingue pas de périodes conjoncturelles successives se rapportant à une structure qui les caractérise. Compte tenu de l'importance du récit de type événementiel, il ordonne soigneusement son ouvrage en livres et en chapitres. Les tomes 2 et 3 comportent chacun 3 livres. Les chapitres courts (16 à 18 pages en moyenne) correspondent à des périodes de mouvement, à une analyse d'ensemble de la situation ou à un épisode jugé particulièrement important. On ne sera pas surpris qu'il consacre un chapitre au « *massacre des Trois-Rivières* » (livre V, chap.3) ; en historien consciencieux, il nous décrit la topographie de la Basse-Terre pour mieux situer les combats des troupes noires contre celles de Richpance ; « *avec quelques notions topographiques, le lecteur, connaissant par avance la cause des marches et des contre-marches, suivra avec plus d'intérêt, ce nous semble, les péripéties du drame* » (3, 259) ; le chap. 2 du livre IX s'intitule « *Description, sous le rapport stratégique, de la commune de la Basse-Terre* » ; en colon amoureux de son île, il nous emmène à la Soufrière (livre VI, chap.12).

Comment articuler la chronologie des événements en France et celle des événements dans la colonie ?

Il voit les événements de l'intérieur de la colonie mais sans s'y enfermer ; progrès décisif par rapport à une périodisation commandée par le renouvellement des équipes dirigeantes en France et que confirment des recherches récentes⁷⁵.

Mais il se heurte alors au fameux problème du décalage ; il est en partie lié à la lenteur des communications. Le délai d'acheminement des correspondances est en moyenne d'environ un mois et demi. Ainsi, en 1792, la Guadeloupe et la Martinique arborent le pavillon blanc ; il y avait 45 jours que Louis XVI avait été détrôné, 3 jours que la Convention avait décrété « *la royauté abolie en France* » (2, 103) ; en octobre, la Constitution

de 93 est promulguée en Guadeloupe alors qu'en France elle n'était plus en vigueur ; le 9 Thermidor voit la fin de la terreur en France alors qu'en Guadeloupe V. Hugues y a encore recours. On pourrait facilement multiplier les exemples.

Les dirigeants en métropole en sont conscients comme en témoignent les Instructions du Ministre de la Marine d'octobre 1792 demandant à Lacrosse de s'informer « de la disposition des esprits sur la révolution depuis la journée du 10 août, jusqu'à quelle époque on sait des nouvelles de France.. »⁷⁶. A. Pérotin-Dumon l'a bien vu ; selon elle, l'organisation d'un régime républicain en a été retardée aux colonies : « les instructions de Paris en la matière se sont fait attendre jusqu'à la fin...rareté des instructions liée à la lenteur des informations reçues »⁷⁷.

Mais le décalage peut être aussi lié à une information déformée, comme le souligne le Mémoire pour Pélagé ; « le récit des événements qui se passaient alors en France ne parvint sur ces plages lointaines, que très défiguré par la teinte des préjugés et des passions de tous les individus que le commerce ou d'autres motifs y amenaient »⁷⁸ ; ainsi, la réception en septembre 1792 de la nouvelle de la contre-révolution en métropole ; exemple de « déformation de nouvelles déjà imprécises, qui créent à leur tour l'événement » : de septembre à novembre 1792, la contre-révolution tente de s'opérer aux Iles du Vent ; fin novembre, la Guadeloupe est aux mains des fédérés contre-révolutionnaires.⁷⁹

Lacour en concluait qu'« *aux colonies, afin de ne pas se trouver en avant ou en arrière des évènements, la sagesse demanderait qu'on ne se prononçât qu'avec la plus grande réserve sur les choses politiques* » (3, 46).

Constater l'existence de temps et de rythmes différents entre la métropole et la colonie, pour fonder des périodisations différentes constitue certes déjà un progrès. Mais il faut aussi, comme Althusser l'a montré depuis, penser ces différences de rythmes et de scansion dans leur fondement, dans le type d'articulation qui raccorde entre eux ces différents temps. Autrement dit, il faut éviter de penser comme un retard ou une avance dans le temps le décalage de ces différentes temporalités⁸⁰. Lacour nous abandonne au seuil de ce problème. Nous ne devons pas en être surpris, il n'est pas encore vraiment résolu. Mais c'est tout l'intérêt de son ouvrage que de nous mener vers les chantiers de l'histoire contemporaine.

c - La Révolution à la Guadeloupe

Il s'agit, non pas de raconter l'histoire de la Révolution à la Guadeloupe, d'après Lacour, mais de retrouver sa thématique, ou mieux encore, comme dit Barthes, son « réseau organisé d'obsession »⁸¹.

1 - La dialectique pouvoir central/autorités locales

Dans le tome 1 de son ouvrage, Lacour commente longuement le mémoire remis au Comte de Nolivos en 1765, qu'il qualifie de « *monument remarquable* ». « *Pour se servir utilement des choses, il faut les connaître ; et ces établissements, occupés d'abord au hasard, formés ensuite sans connaissance de leur véritable utilité sont encore aujourd'hui... ignorés* » (1, 303). La conscience des spécificités locales fait naître une sorte d'esprit d'autonomie. « *Les mœurs, la coutume, la manière d'envisager les choses présentent des différences si sensibles entre les colonies et leur mé-*

tropole que ce n'est pas une tâche facile pour le ministre de régir de son cabinet, ces contrées lointaines. Tout naturellement, il ordonne pour ici ce qu'il croit bien... et il arrive souvent que c'est tout le contraire » (1, 223-224).

Ces remarques sont conformes à l'esprit de l'époque ; Raynal dans l'Histoire des deux Indes s'interrogeait sur l'efficacité d'un gouvernement placé à des « distances aussi grandes » : « quelle peut être l'énergie des lois de la métropole sur les sujets, et l'obéissance des sujets à ces lois ».

Au vrai, il y a des limites à l'encadrement et au contrôle des autorités par le pouvoir central ; F. Furet rappelait le dilemme bien connu de l'Ancien Régime : « en haut, extraordinaire minutie dans la réglementation de toutes choses ; en bas, inobéissance chronique, que traduit d'ailleurs la répétition des mêmes édits ou des mêmes arrêtés à quelques années d'intervalle »⁸² ; en fait, l'éloignement donne une marge réelle d'autonomie à l'autorité sur place.

Aussi bien Raynal recommandait-il aux métropoles de laisser aux colons assemblés le soin de les éclairer sur leurs besoins. « Qu'ils forment eux-mêmes le code qu'ils penseront convenir à leur situation... Rien ne paraît plus conforme aux vues d'une politique judicieuse que d'accorder à ces insulaires le droit de se gouverner eux-mêmes, mais d'une manière subordonnée à l'impulsion de la métropole »⁸³.

Un premier pas avait été fait. L'ordonnance du 7 juin 1787 avait défini les prérogatives de l'Assemblée coloniale ; elle délibère, vote l'impôt et est associée aux décisions de l'administration royale en matière réglementaire ou de simple gestion s'agissant de l'agriculture, du commerce, des travaux publics.

« *Aux colonies comme dans la Métropole* », souligne Lacour, « *la révolution commença par les classes élevées* » (2, 2), une sorte de pré-révolution aristocratique⁸⁴ ; même s'il n'existe pas vraiment de nobles, l'affaiblissement monarchique, paraissait être une occasion de mettre fin au despotisme ministériel et de conforter le pouvoir colon.

Réunie en décembre 1789, l'assemblée de Guadeloupe s'intitulera « Assemblée générale coloniale » ; non par « orgueil », nous dit cependant Lacour, mais dans une « *pensée de concorde et de conciliation* » (2, 14). En décembre 1791, elle se déclarera « constituante » et précisera ses revendications ; elle demande à être délivrée de l'intermédiaire ministériel, elle réclame également la levée des prohibitions que l'Exclusif mitigée a maintenues. C'est tout l'esprit de la lettre de transmission du Cahier de doléances de la Guadeloupe du 20 août 1790 « ... guidés par vos principes, nous avons fait aussi une constitution coloniale, et telle que les colons seuls pouvaient la faire ». Prudent, le gouverneur Clugny laisse faire ; « il n'a pas été possible, il n'eût pas été prudent de s'opposer à ce premier mouvement d'une liberté qui paraissait vouloir sortir des fers où l'on croyait avoir été retenu jusqu'à ce moment » expliquera-t-il dans une lettre au ministre du 20 mars 1790.

Les grands planteurs pensaient obtenir cette autonomie de gestion à laquelle ils aspiraient depuis longtemps ; ils exprimaient leurs vœux à travers les corps, Chambre d'agriculture, Conseil supérieur ; c'était les vœux d'une minorité mais qui passaient pour ceux de la colonie. Grégoire ne manque pas de relever qu'à l'Assemblée Nationale, « les colons blancs, qui siégeaient parmi nous, se plaignaient très vivement de la tyrannie

ministérielle, mais ils n'avaient garde de parler de la leur. Jamais ils n'articulaient les plaintes des malheureux sang-mêlés ». ⁸⁵

Les colons se plaignent donc du despotisme ministériel ; ils se sentent incompris, ignorés par la métropole. Le Cahier de doléances de la Guadeloupe est signé par les grands planteurs « ceux qui vont devenir les leaders de l'autonomisme dans lequel la Guadeloupe s'engage alors » ⁸⁶.

Alors qu'à la fin de 1789, la défense des droits civils et politiques des libres de couleur mobilise les révolutionnaires et les philanthropes métropolitains ; pour les planteurs aux Antilles, le sujet d'actualité, c'est la lutte contre le despotisme ministériel ⁸⁷. Mais, vu de Paris, c'est la question des libres qui est le problème préoccupant.

Au fond, on l'a vu, les colons revendiquent le droit de se gouverner eux-mêmes ; ils exigent une assemblée locale élue et dotée de larges pouvoirs. Un consensus semble exister sur la distinction entre :

- les lois du régime intérieur des colonies faites par l'assemblée locale avec veto suspensif du gouverneur : lois sur l'état des personnes non libres et l'état politique des hommes de couleur et nègres libres ;

- les lois du régime extérieur « toujours faites par la puissance législative de la métropole » à laquelle participent les colons en tant que Français ⁸⁸ : lois concernant la défense des colonies, lois qui règlent les relations commerciales.

L'esprit d'indépendance se manifeste particulièrement en ce qui concerne le commerce de France ; ce que les colons réclament c'est la liberté commerciale ; l'exclusif mitigé qui s'instaure en 1784 ne leur donne qu'en partie satisfaction. Dans une certaine mesure, l'interlope, en plus de ses avantages pratiques, constitue une manière de protestation de fait contre la domination du commerce et des négociants métropolitains. La remarque de Frostin, à propos de St Domingue, est également vraie pour la Guadeloupe : « Fatalement, en cas de raidissement du pouvoir central, le colon contrebandier ne pouvait manquer, avec l'enchaînement des représailles, de se transformer en colon séditieux ». Frostin a bien retracé l'histoire des diverses séditions antillaises. C'est l'histoire vue d'en haut, griefs des habitants, intrigues des magistrats, complots des « têtes chaudes », réactions des autorités locales et attitude du pouvoir central. ⁸⁹ Elle se termine par l'impunité, ainsi, à la suite du « Gaoulé » de 1717, à la Martinique, qui vit les colons mécontents embarquer manu militari le gouverneur La Varenne et l'intendant Ricouart vers la métropole, ou à la Guadeloupe, le général Desfourneaux embarqué de force en octobre 1799.

Mais Lacour analyse les débuts du mouvement, avant tout, comme une « scission du commerce ». « A la Guadeloupe, il n'y avait eu d'agitations qu'à cause d'une rivalité commerciale entre la Pointe-à-Pitre et la Basse-Terre » (2, 51.) à cause, on le sait, d'une question d'entrepôt.

Concernant la période révolutionnaire, les sentiments de l'auteur sont donc mitigés. Suivant de trop près les événements, il ne prend pas le recul nécessaire à l'élaboration d'une théorie du pouvoir ; il est difficile de dégager les éléments d'une doctrine car ses appréciations varient en fonction des événements.

Curieusement, on trouve chez lui peu d'échos des discussions passionnées, au sein même de l'assemblée générale coloniale de 1790 ou au dehors, sur la « constitution coloniale ». Tout au plus une discrète allusion à l'action du groupe de pression blanc, le club Massiac ; et évidem-

ment moins encore sur l'action des gens de couleur (2, 6, 9) ; il est vrai que le débat concerne majoritairement St Domingue. Cependant, des études sur les libres de couleur en Martinique ont montré qu'il n'est pas sans répercussions aux îles.

Lacour reproche à la métropole sa négligence à l'égard des colonies, « *négligence équivalant à un abandon* » (2, 149). Mais comme dans le même temps les principes et le gouvernement de la France sont, à cette époque, selon lui, peu propres à être enviés, il ne le regrette guère.

Il semble favorable à une application sélective des lois de la métropole ; la décision étant naturellement de la compétence de l'administration locale. C'est en tout cas sa position à l'égard de la Constitution de 1795⁹⁰. Commentant le refus de V. Hugues de mettre à exécution la constitution de l'an III, il approuve ce refus d'une constitution directoriale ». C'est l'un des rares cas où on le voit approuver Victor Hugues qu'il n'aime guère.

« *Par la nature des éléments qui composent la population coloniale, la liberté politique... lorsqu'elle ne se traduira pas par l'extermination d'une classe par l'autre, sera toujours l'oppression d'une classe par l'autre. Partant, toute constitution qui aura pour base l'élection populaire y produira fatalement des effets regrettables... Aussi, à l'endroit des colonies... nous n'aimons pas les constitutions* » (2, 442).

Après 1789, la loi électorale entraîne, dans les assemblées locales, une sous-représentation des planteurs par rapport aux autres groupes ; l'assemblée n'est plus représentative des seuls grands habitants sucriers. La classe des aristocrates composée principalement des grands propriétaires, de tous les hommes qui tenaient à l'ancienne société par la fortune ou la naissance, sitôt perçu « *le but où tendaient les novateurs* », effrayés par le radicalisme jacobin « non seulement, s'arrêteront court, mais encore voudront rétrograder » (2, 10).

Notations trop brèves mais qui ouvrent la voie à une étude sur les élans, les freins, les résistances à la Révolution induisant un rythme propre à chacune. Les analyses d'A. Pérotin-Dumon et d'A. Césaire prolongent la vision de Lacour ; « lorsque la Révolution, moyennant un de ces glissements successifs vers la gauche, prend un autre cours, les grands propriétaires seront proscrits (Bragelongne), périront de mort violente (Romain Lacaze), ou s'exileront (Clairefontaine)... Pourtant, contre l'arbitraire royal, ils ont, un temps, fait leur révolution... » ; et Césaire conclura : « il faut bien qu'on le comprenne ; il n'y a pas de "Révolution française" dans les colonies françaises. Il y a, dans chaque colonie française, une révolution spécifique, née à l'occasion de la Révolution française, branchée sur elle, mais se déroulant selon ses lois propres et avec ses objectifs particuliers ».

2 - Les libres de couleur

Le problème des libres de couleur (noirs et mulâtres) est un problème politique, social et racial. Lacour rend compte des préjugés de son groupe ; préjugés dont la permanence incline à penser qu'on est, dans ce domaine des mentalités, en présence de véritables « prisons de longue durée », comme le dit joliment, dans un autre contexte, Fernand Braudel. Pendant des années ces préjugés ont déterminé les attitudes profondes et les conduites des individus. C'est que l'affranchissement, qui crée le libre

de couleur, méconnaît, comme l'a montré Yvan Debbasch, la « logique de sauvegarde » de l'ordre juridique colonial esclavagiste, 'il bouscule « la correspondance établie entre l'appartenance ethnique et la condition juridique », autrement dit le « principe juridique de la ségrégation ».

Le texte de Lacour nous fournit des éléments, modestes mais précieux vu l'indigence de nos sources, d'une approche de l'influence des courants d'opinion créoles sur l'évolution du droit des gens de couleur ; des éléments également pour comprendre dans sa dynamique sociale le phénomène des libres de couleur. Y. Debbasch et A. Pérotin-Dumon l'ont observé l'un à Saint-Domingue, l'autre à la Guadeloupe. « Il n'y a pas uniformité dans le droit des libres pour la raison que la classe de couleur n'a pas partout un égal développement... tout est affaire d'inquiétude et ce sont les progrès des libres qui... excitent à ségréguer et à abaisser mieux encore » ; à la Guadeloupe « les castes se font plus rigides à mesure que le métissage se développe, parce que ce dernier en est précisément la transgression la plus éclatante. Les castes se subdivisent, à mesure que le métissage produit plus de degrés de couleur entre le blanc et le noir.. »⁹¹. Aussi bien s'agit-il d'un phénomène récent : l'interdiction d'exercer la médecine et la chirurgie date de 1764, l'interdiction de porter le nom de leur père illégitime blanc de 1772, interdiction de célébrer un mariage entre blanc et libre de couleur de 1785.

Les difficultés naissent du fait de l'accroissement du nombre des libres. Des recensements « incertains », que Lacour n'exploite pas, traduisent la progression du groupe des libres. De 273 en 1687 les libres de couleur passent à 1 262 en 1730, à 1 969 en 1785 et à 3 044 en 1788. En 1789, la Guadeloupe compte 89 823 esclaves, 3 058 libres, 13 712 blancs. (1, 385)⁹². Objectivement, rien de comparable, par conséquent, à la situation de Saint-Domingue où l'accroissement démographique, le progrès économique et la diffusion de l'instruction accroissent « l'inquiétude » et « excitent à ségréger ». Il n'empêche, les réflexes sont les mêmes. L'imaginaire collectif d'une société subvertit la notion d'ordre public.

Les observations de Lacour montrent bien les marges étroites de jeu, laissées aux libres par les formes d'exclusion. Pour lui, les difficultés viennent surtout des mots d'ordre « *d'égalité et de liberté qui se transforment peu à peu en exigence pratique. Par la seule force de la constitution civile et politique des colonies, les libres, sauf rares exceptions, n'avaient ni fortune ni instruction.* » « *La loi aux colonies avait pris des précautions excessives pour empêcher les hommes de couleur d'acquérir de grands biens...* » (2, 8).

Les entraves mises aux affranchissements ayant été levées, « *les maîtres avaient profité de la circonstance pour donner une masse de libérés. Il en résulta que les rangs des libres furent considérablement grossis par des individus sortant de l'esclavage, privés conséquemment de toute lumière. Les montagnards exploitaient avec habileté l'ignorance et la crédulité des libres* » (2, 152)...⁹³ Les libres, et notamment ceux de St Domingue, s'efforçaient de faire croire aux nègres que les blancs n'avaient jamais voulu sincèrement la liberté des noirs et des hommes de couleur, « *véritables habitants et vrais propriétaires des colonies ; que tout appartenant à ces derniers, les blancs devaient être exterminés et chassés* » (3, 121). On le voit, on retrouve à nouveau, ça et là, chez Lacour, des notations (trop) brèves, qui posent la question de l'influence à la Guadeloupe de la révolution

victorieuse des noirs de Saint-Domingue (influence des idées, intervention des hommes).

« Dans la société nouvelle, les hommes les plus en faveur étaient les libres. Les montagnards les flattaient, parce que c'était avec leur aide qu'ils pensaient arriver à subjuguier le pays et à le tenir sous leur domination » (2, 198). « ... les nouveaux frères... étaient censés posséder, de droit, toutes les vertus civiques, et remise leur était faite des fautes antérieures » (2, 203).

Pour Lacour, le préjugé de couleur et les antipathies de castes ont été introduites dans la colonie par la métropole⁹⁴. Les libres, indignés, auraient voulu que « l'égalité proclamée descendît du droit dans le fait ».

À la Guadeloupe, à la fin de 1792, les libres de couleur ont, dans leur grande majorité, appuyé la révolution coloniale, les Jacobins blancs ont pu ainsi, poursuivre leur révolution coloniale et en conserver la direction.⁹⁵

Lacour ne nous raconte pas dans le détail ce que Césaire plus tard, étudiant Saint-Domingue, décrira comme la « Révolte mulâtre ». Les épisodes parlementaires, se déroulant en Métropole, concernent pourtant toutes les colonies.

Au commencement de la séance du 22 octobre 1789, une députation des hommes de couleur, propriétaires dans les colonies françaises, demanda à l'Assemblée Nationale, à jouir de tous les avantages des citoyens. Au nom de la délégation, de Joly expliqua « qu'il existe encore, dans une des contrées de cet empire, une espèce d'hommes avilis et dégradés, une classe de citoyens, voués au mépris, à toutes les humiliations de l'esclavage, en un mot des Français, qui gémissent sous le joug de l'oppression. Tel est le sort des infortunés colons américains connus dans les îles sous le nom de mulâtres, quarterons etc.. Nés citoyens et libres, ils vivent étrangers dans leur propre patrie. Exclus de toutes les places, de toutes les dignités, de toutes les professions... Nous ne demandons pas aujourd'hui... une faveur ; mais nous réclamons les droits de l'homme et du citoyen ; ces droits imprescriptibles fondés sur la nature et le contrat social... » (2, 6 et suiv.)

Selon Lacour « rien ne contribua plus à entretenir les troubles dans les colonies que les incertitudes de l'assemblée nationale » avec ses décrets contradictoires (2, chap. IV).

- Ambiguïté du décret du 8 mars 1790 et des instructions du 28. Ils donnent le droit de vote aux « personnes » présentant les qualités requises, sans préciser s'il fallait comprendre les hommes de couleur. Ce qui suscite controverses, refus des colons de les y inclure.

- « Pensant contenter tout le monde », le 15 mai 1791, la Constituante décrète que « le corps législatif ne délibérera jamais sur l'état politique des gens de couleur qui ne seraient pas nés de père et de mère libres, sans le vœu préalable, libre et spontané des colonies... Les gens de couleur nés de père et de mère libres seront admis dans toutes les assemblées provinciales et coloniales futures, s'ils ont d'ailleurs les qualités requises ». Le Comité des colonies fera tout pour différer l'envoi officiel du texte aux Antilles ; ce qui, nous dit très justement Debbasch, ne pose pas moins la question de son effectivité éventuelle⁹⁶. Il consomme, en effet, la rupture entre la Révolution et les planteurs.

- Le décret du 24 septembre 1791, donnant complètement raison aux blancs, traduit un revirement de l'Assemblée ; aux termes de ce décret, « les lois concernant l'état des personnes non libres et l'état politique des

hommes de couleur et nègres libres, ainsi que les règlements relatifs à l'exécution de ces mêmes lois, seront faits par les assemblées coloniales actuellement existantes et celles qui lui succéderont » (art 3).

- Par le décret du 28 mars 1792, dit loi du 4 Avril d'après la date de sa sanction par le Roi, la Législative revient sur l'abandon de compétence aux Assemblées coloniales ; elle « reconnaît et déclare que les hommes de couleur et nègres libres doivent jouir, ainsi que les colons blancs, de l'égalité des droits politiques » ; publié en Guadeloupe au début de juin 1792, ce décret sera facilement accepté, non par conviction mais par précaution.

Tous ces décrets, ambigus, contradictoires, produisaient, à la Guadeloupe, une grande « perturbation » ; ils devenaient entre les mains des meneurs, un puissant moyen d'excitation. Les meneurs laissaient entendre aux gens de couleur que l'assemblée générale coloniale, dans un esprit rétrograde, se refusait à mettre à exécution les pensées les plus libérales de l'assemblée nationale. Aux nègres ils faisaient croire que « le gouverneur et l'assemblée coloniale retenaient leur liberté, décrétée par l'assemblée nationale ».

Pour mettre fin à l'inégalité il faut, nous dit Lacour, laisser faire le temps : « impossible de faire franchir en un jour la barrière que, depuis tantôt deux siècles, toutes les lois venues de la métropole (ont) élevée afin de séparer les différents éléments composant la société coloniale. De la loi, le préjugé de couleur était passé dans les mœurs et toutes les couches de la population en étaient imprégnées » (2, 154). Ainsi, racontant comment Lacrosse avait accordé à deux mulâtres, ayant combattu contre les révoltés de Ste Anne, « l'honneur de partager avec les blancs » le service de la garde nationale⁹⁷, il conclut : « la bonne conduite, le mérite étant exigés pour passer de la classe des hommes de couleur dans celle des blancs, on aurait déterminé l'émulation au lieu de créer l'antagonisme ; et sans secousse, par la force des choses et du temps, les deux classes se seraient fondues l'une dans l'autre. » (3, 422). Il codifiait ainsi une sorte de « rite de passage » nécessaire⁹⁸, voie étroite dont le déterminant essentiel est le temps, un temps indéfini.

3 - Les images du Noir

Sur ce plan également, Lacour n'est ici, comme il le dit lui-même à propos d'un de ses personnages, que « l'écho de son entourage » (3, 115). Il n'est donc pas étonnant, même s'il s'en démarque parfois, qu'on retrouve ici tous les poncifs habituels de la littérature coloniale. Ces stéréotypes, véritables « abris langagiers » (Julia Kristeva), ont la vie dure et une efficacité réelle :

- Le caractère indispensable de l'esclavage. La séquence esclavage/ mise en valeur de la colonie/ prospérité de la métropole : l'esclavage apparaît comme une « institution nécessaire aux colonies, devenues elles-mêmes nécessaires à notre existence » ; point d'esclaves, point de colonies ; point de colonies, point de commerce colonial.⁹⁹

- le noir « sauvé » d'Afrique : Lacour défend l'idée du noir moins malheureux dans la colonie que dans son pays, l'Afrique (2, 9) ;

- l'esclavage légalisé et encouragé par la métropole : une institution promue, encouragée et maintenue par la métropole¹⁰⁰ ; « ce qui étonne », nous dit Lacour, « c'est que ces bruits de liberté qui retentissaient de toutes

parts n'éveillaient ni les colons, ni les ports de mer de la France. La traite se faisait encore comme aux plus beaux jours de l'esclavage. En France, on faisait des armements pour la côte d'Afrique, on portait aux îles des noirs, que les colons achetaient comme si cette propriété n'était l'objet d'aucune menace » (2, 117). « Dans les derniers jours de novembre, un navire de Saint-Malo, le Louis-Marie, capitaine Damas, arriva à la Basse-Terre avec une cargaison d'Africains. Ces noirs furent vendus dans un marché ouvert les 27, 28 et 29 (novembre 1792) conséquemment l'avant-veille de l'arrivée de Lacrosse ! ;... des sans-culottes accomplis, allèrent s'approvisionner à ce marché avec non moins d'empressement que les aristocrates » (2, 117) ; illustration d'un phénomène que David Brion Davis mettra plus tard en évidence, la coïncidence, au XVIII^e, entre « la montée de l'idée de liberté et l'expansion de la traite, lesquelles ont, ensemble, fondé la société marchande occidentale ». ¹⁰¹

La prime en faveur de la traite (une indemnité de 40 livres par tonneau de jauge, pour les navires de l'ordre de 300 à 350 tonnes, versée avant le départ du bateau ; une prime de 160 à 200 livres par esclave vendu aux îles) ¹⁰² ne sera supprimée, par la Convention, que le 27 juillet 1793, grâce, notamment, aux interventions de Grégoire et Garat.

- l'esclave bien traité : l'esclavage est plus redoutable par le nom que par la chose ; « chaque voyageur prétend que, dans la colonie qu'il a parcourue, les esclaves sont mieux traités qu'ailleurs... La vérité, c'est que... ceux qui voyaient ne trouvant pas ce qu'ils croyaient, étaient à supposer que les lieux qu'ils visitaient faisaient exception... » (1, 403-404). Plaidoyer habile.

Selon Lacour, le préjugé de couleur a été institué par la métropole pour éviter que mulâtre et blanc ne s'entendent contre l'autorité métropolitaine (1, 393).

- les attaques contre les philanthropes : Lacour s'en prend à la Société des amis des Noirs, « foyer d'insurrection » ¹⁰³ ; « c'est de là que partira le mulâtre Ogé pour aller, à St Domingue, soulever ses frères qu'on disait opprimés par les blancs » ¹⁰⁴ ; à Wilberforce le « sectaire anglais » ; à Raynal qui « à l'endroit des sauvages et des nègres avait mis la déclamation à la mode... » (2, 2) et dont les mulâtres connaissent, nous dit-on, les textes par cœur. ¹⁰⁵

- le bon esclave : dévoué, fidèle, attaché à son maître, et le mauvais. Schéma simplificateur, qui néglige évidemment le fait que les « formes de la soumission la plus servile sont parfois les formes de rébellion les plus efficaces » ¹⁰⁶.

Il multiplie les exemples de dévouement, de fidélité, d'attachement de nègres envers leur maître, transmis sans doute par les traditions orales. « Plusieurs esclaves de M. de Vermont s'étaient admirablement conduits. Tandis que quelques-uns avaient essayé de soustraire leur vieille maîtresse à la rage des assassins, d'autres avaient conservé les jours de madame de Maisoncelle, en la cachant dans une pièce de cannes. Les coutelas étaient déjà levés sur un jeune enfant de M. de Vermont qu'une servante tenait dans ses bras : elle lui sauva la vie, en faisant accroire que c'était son fils » (2, 184). Sur l'habitation Gondrecourt, « des nègres de l'atelier réussirent à dérober aux pillards un sac d'or, renfermant six cent dix portugaises – 21 749 frcs 40 – qu'ils portèrent à leur maître sitôt qu'ils eurent connu le lieu de sa retraite. C'est au moyen de cet or que M. de Gondrecourt put sortir de la

colonie » (2, 184) (également 2, 190). Ainsi, lors de la grande vague d'émigration, après la conquête de la Grande-Terre par Victor Hugues : « *plussieurs (colons) se firent accompagner par une partie de leurs esclaves, d'autres par leur atelier tout entier... fait digne d'attention, ces esclaves, pour ne pas abandonner leurs maîtres, consentaient à aller continuer leur servitude dans les colonies voisines, tandis que qu'ils ne tenaient qu'à eux de rester libres à la Guadeloupe* » (2 338-339). J. Corzani a montré, à propos de Granier de Cassagnac, que c'est tirer argument d'une comptabilisation facile de cas qui constituent autant d'exceptions à la règle, comme le montreront d'ailleurs l'importance et la brutalité de la répression de 1802.¹⁰⁷

Inversement Lacour stigmatise les cas de domestiques, hommes de confiance de leur maître, comme par exemple Jean-Baptiste de M. Brindeau « *sur lequel il (M. Brindeau) se reposait avec toute sécurité. Il était persuadé que si jamais un danger le menaçait, le premier mouvement de Jean-Baptiste eût été de l'en avertir, et qu'au besoin cet esclave aurait exposé ses jours pour conserver les siens* ». Il « *paraissait comprendre les bontés de son maître et tout ce qu'il lui devait de reconnaissance. Et c'est lui qui portera le premier coup.. C'est lui qui sera le chef apparent des égoïstes !* » (2, 164). Contradiction apparente, dont Césaire utilisera plus tard les ressorts psychologiques et qui donnent sa dimension dramatique à la pièce « *Et les chiens se taisaient* » : « *C'était moi,... le bon esclave, le fidèle esclave, l'esclave esclave,... je frappai, le sang gicla : c'est le seul baptême dont je me souviens aujourd'hui* ». ¹⁰⁸

4 – Le « despotisme égalitaire »

Lacour condamne fermement V. Hugues, commissaire de la Convention puis agent du Directoire de 1794 à 1798. C'est lui qui avait amené dans la colonie le décret d'abolition du 16 pluviôse an II.

Lacour relève deux faits de l'administration de V. Hugues.

– Le premier, c'est que, pendant la plus grande fureur égalitaire... les éléments de la population coloniale demeurèrent distincts et séparés : dans les actes publics, un blanc était dit un citoyen blanc ; un nègre un citoyen noir ; un mulâtre, un citoyen de couleur. Victor Hugues, « *tout en peuplant l'armée de nègres et de mulâtres, n'en éleva aucun au-dessus du grade de capitaine... ; il ne convia ni les uns ni les autres aux emplois civils...* » (2, 429).

« *A la Guadeloupe régnait le despotisme, mais c'était un despotisme égalitaire ; à l'exception des anciens nobles qui avaient été transformés en parias, aucune classe de la population n'obtenait de préférence sur une autre ; la couleur ne constituait point un privilège. Les mulâtres, courbés dans les autres colonies sous une inégalité injuste, devaient désirer venir à la Guadeloupe, et ils y venaient. Pour les noirs, c'était mieux encore : il s'agissait d'échanger l'esclavage contre la liberté. C'était, à la vérité, une liberté étrange, mais enfin ce n'était pas l'esclavage, et puis il y avait le nom qui souvent exerce plus d'influence que la chose. Aussi, mulâtres et nègres affluaient-ils à la Guadeloupe ; ils s'y rendaient par cargaisons. Le 10 janvier 1795, il en vint, seulement à la Basse-Terre, et sur un seul navire, deux cents trente* » (2, 400).

- Victor Hugues, tout comme Toussaint-Louverture à St Domingue, s'était trouvé confronté au problème de la main-d'œuvre nécessaire à l'exploitation des habitations¹⁰⁹.

« *Le nègre est naturellement indolent* », écrit Lacour, « *mais il n'est pas vrai qu'il faille la contrainte pour le pousser au travail* », la contrainte lui était nécessaire parce qu'il (V. Hugues) « exigeait un travail qu'il ne voulait pas rémunérer » (2, 441).

Le problème est, à vrai dire, difficile et rendu plus complexe du fait des antagonismes de race. C'est encore, dans un contexte quelque peu différent, celui de maints pays sous-développés d'aujourd'hui : comment réaliser une mutation massive des mentalités et astreindre les hommes à un travail productif ? Difficile problème du rapport entre spontanéité des masses et élévation du niveau de conscience.

V. Hugues a recours à diverses formules :

1) les stimulants moraux ; la paresse est condamnée, le travail érigé en devoir républicain. Lacour cite les paroles d'un chant de travail sur l'air de la marseillaise (2, 385-86).

« *Avec des hymnes, des cris de convention, des mots qui réveillent les passions et les mettent en mouvement, on peut quelquefois ébranler une population, l'élever au-dessus d'elle-même et la jeter hors des sentiers ordinaires ; ... mais l'enthousiasme produit aujourd'hui ne se renouvellera pas demain et toujours... Pour obtenir de lui (l'homme) un travail pénible et continu, il faut un autre véhicule* » (2, 386).

2) le stimulant matériel, moyen limité vu l'absence de numéraire ; mais s'il n'était pas possible de leur payer un salaire en argent, on pouvait rémunérer le travail en abandonnant aux cultivateurs une part dans les récoltes ; « *cela était possible et juste* », nous dit Lacour, « *mais aurait diminué les revenus du proconsul* », V. Hugues. (2, 383).

Plus généralement « *les cultivateurs ne recevaient aucun salaire. Dans le principe, on leur donnait une ration de morue et de vivres du pays. Mais les séquestres rognaien très souvent sur les rations...* » (2, 387).

« *Pour couper court aux contestations entre les séquestres et les cultivateurs, on supprima la ration que l'on remplaça, comme à l'époque de l'esclavage, par deux jours par semaine* » (2, 388).

Cependant, pour assurer la récolte de café, V. Hugues doit se résoudre à rémunérer le travail. L'arrêté du 28 août 1795 organise la réquisition de la population des campagnes, le paiement d'une demi-gourde par chaque baril de café en parche, paiement en provisions, effets ou espèces (2, 394).

3) la coercition : « la République, en reconnaissant les droits que vous tirez de la nature, n'a pas entendu vous soustraire à l'obligation de vous procurer de quoi vivre par le travail.

Celui qui ne travaille pas ne mérite que du mépris et ne doit pas jouir des bienfaits de notre régénération ; car l'on doit présumer avec raison que le paresseux n'existe qu'en commettant des brigandages.

Tous les citoyens ne pouvant pas être employés à la défense de la colonie, il est indispensable que ceux qui ne sont pas incorporés dans la force armée s'occupent à cultiver la terre et à planter des vivres le plus promptement possible ». Arrêté du 18 juin 1794 (2, 380, 381).

L'arrêté sur le vagabondage définit comme « vagabond, tout individu attaché à la culture à l'arrivée des Français, et qui ne travaillait pas ac-

tuellement sur une propriété rurale ». Cet arrêté joint aux autres règlements sur la culture, et notamment « *la défense aux cultivateurs de sortir de l'habitation sur laquelle ils étaient attachés sans un congé du séquestre ou du géreur... amenèrent plus d'ordre et de régularité dans les travaux des champs* » (2, 443).

« *Mais il faut bien le dire, ce fut aux dépens de la liberté proclamée... Car qu'était-ce qu'une liberté qui vous enlevait le droit de choisir le genre de vos occupations, qui forçait le cultivateur à prendre racine sur la terre où le hasard l'avait jeté, et soumettait même son déplacement momentané aux caprices d'un séquestre ou d'un géreur ?* » (2, 444).

« ... Nous requérons ceux qui ne sont pas incorporés dans la force armée d'avoir à se rendre sur les habitations où ils demeureraient ci-devant, pour y travailler sans relâche à planter des patates, ignames, malangas et autres racines nourrissantes, leur promettant sûreté et protection, et de les faire payer de leurs travaux » (arrêté du 18 juin, 2, 381).

« *On défendit à tout travailleur de sortir de la commune sans un congé du commissaire. Le cultivateur trouvé sans congé hors de la commune, était arrêté... et renvoyé sur la propriété où il était attaché..* » (2, 388).

« Hugues, voyant que les moyens artificiels ne lui réussissaient point, se tourna du côté de la violence et de l'intimidation : il envoya les travailleurs récalcitrants à la commission militaire, qui prononça contre eux des peines inouïes.. : un refus de travail provoquait des condamnations ».

« Des moyens si extrêmes ne pouvaient être usuels »... qui allaient, quelquefois, jusqu'à dix années de fer » (2, 386).

« *L'excitation par la violence dut être abandonnée, comme avait été abandonnée l'excitation par les chansons patriotiques. Il ne resta plus rien* » (2, 387).

La conclusion de Lacour est nette : « *Résidence forcée, travail obligatoire, châtiments corporels, c'était évidemment l'esclavage, moins le nom* » (3, 21). En fait, la réalité des rapports sociaux dans les campagnes paraît avoir été singulièrement plus complexe. Les historiens modernes sont plus nuancés. Ainsi, J. Adélaïde-Merlande souligne que l'« on connaît mal, à ce jour, le régime sous lequel vivent ces cultivateurs. On ne saurait affirmer pour autant qu'ils connaissent une semi-servitude ».

5 – Temps d'anarchie et de troubles

Dominique Julia a montré le poids des traumatismes révolutionnaires sur l'analyse des penseurs français (Taine, Tarde, Le Bon), pourtant, moins directement impliqués que Lacour.¹¹⁰

Ce que Lacour reproche à la révolution c'est d'avoir introduit l'anarchie, l'agitation et le trouble, les assassinats, l'incendie et le pillage. Les rapports entre colons et esclaves s'analysent désormais en termes de force.¹¹¹ Les événements lui inspirent des pages passionnées où il dénonce la dissolution de l'ordre social et, bien avant Taine (*Les origines de la France contemporaine, 1875-1893*), la remontée des instincts animaux.

Partisan de l'ordre, respectueux de la hiérarchie, il n'a pas un mot pour condamner l'exécution le 16 février 1799, d'un noir, qui ayant été frappé par un habitant-propriétaire, « *avait rendu les coups de bâton reçus* » (3, 12) ; autre exemple, l'assassinat, le 18 janvier 1802, de Salager, fermier de l'habitation Ducharmoy dans la région de Basse-Terre ; l'au-

teur présumé est un certain Alexis que Salager avait « *châtié quelques jours auparavant et qui, depuis, l'avait abandonné* ». L'affaire suscite une vive émotion : on crut y voir « *le commencement du drame que l'on redoutait, le massacre des Blancs par les Noirs* ». On procède à l'arrestation de tous les nègres cultivateurs de l'habitation Ducharmoy, « lieu du délit » ; l'affaire se termine par cinq condamnations à mort, deux à vingt ans de fer, une à dix ans.

Les révoltes d'esclaves sont fermement condamnées ; Lacour n'y voit que des bandes d'assassins, d'incendiaires et de pillards, parcourant les rues, égorgeant impitoyablement les blancs (3, 121, 297-298). Il consacre tout un chapitre à « *l'assassinat des Trois-Rivières* » (2, 161-182), sur le nombre de 153 habitations dont la commune de Basse-Terre était composée, « *25 avaient été complètement incendiées, 72 pillées ou dévastées, et une avait sauté par l'effet de la poudre... 21 personnes avaient été assassinées... la commission a estimé le dégât à la somme de 1 445 628 livres coloniales* » soit 867 377,20 francs français (3, 306).

Il serait utile d'étudier l'influence des événements de St Domingue « *qui avait vomi sur nos rivages une masse d'officiers et de soldats* » (3, 120). Selon Lacour « *des apôtres venus de Saint-Domingue, sur le bateau le Voltigeur, arrivaient à la Guadeloupe dans le courant de janvier 1795. Aussitôt débarqués, ils se répandaient dans les campagnes et commençaient leur prédication. Jean-Pierre était leur chef et se disait envoyé par le Général de Saint-Domingue...*

Rien de plus simple que cette doctrine : le massacre des blancs de tout âge et de tout sexe, et la substitution de la race noire à la race blanche ». (2, 395-396).

Ce qui domine chez les colons c'est la peur, peur de la contagion révolutionnaire. Il faudrait à cet égard – à travers ce que le texte de Lacour nous révèle de la grande peur des planteurs, des angoisses d'un groupe – rechercher dans la voie ouverte par G. Lefebvre, selon quelles logiques fonctionne la rumeur, quels sont ses canaux de diffusion et tenter une explication d'un comportement collectif, la peur comme « symptôme » et propre à révéler l'état du corps social.

Après le 28 mai 1802, des « *bandes* » s'organisent dans les forêts de la Guadeloupe, autour de quelques chefs qui ont survécu : Palème, Jacques, Noël Corbet, Codou, Siméon, Hyppolite-Avril. « *Leur cause était celle de tous les hommes de couleur* », ils recevaient « *des habitations les plus rapprochées, des recrues et quelques secours dans les premiers temps* ». « *Retirés dans les bois, ils ne faisaient plus d'autres métiers que de piller, de voler, de massacrer les Blancs qui avaient le malheur de tomber dans leurs mains ou de brûler les habitations quand ils le pouvaient* »¹¹². Lacour, de son côté, a relaté les tortures infligées à M. de Moyencourt par les coureurs des bois (3, 391).

Après la victoire de Richepance, la répression sera terrible. Lacour ne dissimule pas les faits. Juriste, il relève la dissolution des critères de culpabilité (les preuves ne sont pas nécessaires), l'instruction hâtive, à l'égard de ces hommes « égarés, envoyés... au supplice », à l'aide de procédures plus expéditives que judiciaires.

S'il ne le condamne pas explicitement, il signale la folie meurtrière, ce massacre en forme de parodie de justice, organisé d'en haut en vue de détruire les rebelles. Une chasse aux brigands avait été organisée : « *une*

ligne avait été tracée autour des montagnes que l'on supposait devoir leur servir de refuge... Au-delà de la ligne, les champs ou les bois étaient dits « terres des rebelles ». Toutes les plantations qui s'y trouvaient avaient été ravagées... Tout individu trouvé sur la terre était censé rebelle lui-même : arrêté, il était immédiatement fusillé ou pendu (3, 391).

D'après ses évaluations 5 à 6 000 hommes avaient été déportés (3, 383). Lescallier confirme la méthode sinon les chiffres, « on confondit dans la même prescription les soumis et les rebelles, les vainqueurs et les vaincus, et on déporta sans distinction près de deux mille, pour la seule raison qu'ils étaient noirs et qu'ils avaient porté les armes ».¹¹³

L'homme qui préside à ces opérations est M. de Vermont, son parrain et informateur. Sa sœur, sa femme, sa mère avaient été égorgées « *par les révolutionnaires devenus Jacobins* » (3, 385).

On ne peut douter que Lacour ne partageait pas l'opinion de Sonthonax, que rappelle Y. Bénot, selon laquelle « ceux-là seuls sont coupables des excès d'une révolution qui l'ont excitée par leur résistance aux principes de la justice ».

Il ne pouvait revenir, même à un magistrat de la qualité de Lacour, de reconstruire, comme l'a fait récemment Arlette Farge, la logique des actions et des discours des groupes pris dans les filets de l'ordre répressif¹¹⁴. Il faudra attendre la période récente pour que la quête des cohérences, l'analyse des logiques pratiques qui déterminent l'action des foules en mouvement se substituent à la métaphore de l'animalité ou des instincts animaux. Des auteurs, suivant l'exemple de Fouchard, (*Les marons de la liberté*), vont exalter le courage des esclaves, le prix payé pour la liberté, poser le problème des formes de résistance adaptées à une situation désespérée¹¹⁵.

« Les affreux temps de 93 » ne trouvent pas grâce aux yeux de Lacour ; il n'approuve ni l'élection populaire, ni la souveraineté du peuple « *convaincu... qu'il faut tout faire pour le peuple et rien, par lui* » (3, 24). Observation qui vise également les petits blancs, leur entrée dans la vie politique, leur représentation dans les assemblées populaires, et avec eux, l'intervention de la rue dans la question coloniale et singulièrement leur hostilité à l'égard des libres. C'est ce pluralisme d'intérêts irréconciliables qui fonde l'argumentation des théoriciens libéraux (Tocqueville, Stuart Mill) contre la tyrannie de la majorité et qui fait l'intérêt d'une étude des « journées » qui ponctuent la crise révolutionnaire.

Comme Napoléon lui-même, il manifeste de l'indulgence à l'égard des émigrés favorables à l'Angleterre, pour qui, « mieux vaut encore passer sous domination étrangère que de devenir les victimes des terroristes ou les esclaves des noirs » (2, 249)¹¹⁶. Lors de l'attaque anglaise, la plupart des communes avaient pris la détermination de ne pas se défendre. Lacour rappelle cette formule étonnante des habitants de la commune du Lamentin qui écrivaient au gouverneur Collot, alors qu'il tentait d'organiser la défense de l'île, « Ne cherchez pas à combattre, nous sommes déjà vaincus » (2, 248)¹¹⁷.

Avec les autres, il accueillera, avec soulagement, « *l'homme appelé à donner à la France, cette organisation forte et durable...* » ; coup d'état des 18-19 Brumaire an VIII (9-10 nov. 1799) ; Napoléon Bonaparte devient 1^{er} Consul (13 décembre 1799 proclamation de la Constitution de l'an VIII.)

6 - « La folle idée de l'indépendance »

L'émancipation n'a été ni préparée, ni prévue ; « *de même qu'un accident, le décret (d'abolition) du 4 février 1794 sortit, du sein de la Convention nationale, dans l'un de ces moments d'enthousiasme qui saisissaient si souvent cette assemblée célèbre...* » (2, 372)¹¹⁸. « *Hier encore l'esclavage était dans sa pureté originelle : les droits du maître absolus, les devoirs de l'esclave à peu près illimités ; les malheureux Africains, arrachés de leur pays et conduits aux colonies, étaient considérés comme du bétail et vendus sur les places publiques ; un grand nombre n'avaient eu le temps ni d'apprendre notre langue ni de connaître nos usages ; et aujourd'hui, sans transition aucune, on conférait à ces barbares les droits civils et politiques...* » (2, 376). Aussi Lacour est-il naturellement du côté des troupes que Bonaparte envoie pour rétablir l'ordre, (il parle de « notre » petite armée, « nos » batteries...) ¹¹⁹.

Mais il rendra justice à la grandeur d'âme de Delgrès, à sa générosité ; « *Delgrès seul, apparaît comme ayant apprécié les événements avec justesse. La passion ne l'aveugla point* » (3, 250). Il raconte comment le commandant décide d'arrêter les combats contre les armées ennemies pour envoyer ses hommes aider les soldats blancs à éteindre l'incendie qui va détruire Basse-Terre (3, 240).

Il publie in extenso sa proclamation, du 10 mai 1802, « *A l'Univers entier. Le dernier cri de l'innocence et du désespoir* » ; nous la connaissons grâce à lui et à Longin. « *Cette proclamation fanatisa les hommes de couleur. Tous prirent la résolution de triompher des soldats de Richepance ou de s'ensevelir sous les ruines de la colonie. Leur cri de ralliement fut Vivre libre ou mourir* » (3, 253-255). « *Pris vivant, Delgrès eût été pendu. Nous aimons mieux le voir sortir de la lutte par un trépas héroïque* » (3, 332).

Il salue l'émergence historique du sujet noir. Il rendra justice aux officiers braves et expérimentés Ignace, Kirwan, Dauphin, (3, 276) ; aux troupes qui luttent pour leur liberté : « *les nègres n'avaient pu résister à l'impétuosité française, mais ils s'étaient défendus. Ils lâchaient pied, mais pour recommencer la lutte plus loin. Ayant une connaissance parfaite de tous les sentiers, ils s'y jetaient, faisaient des détours et venaient attaquer l'armée par derrière... Les révoltés battus dans toutes les rencontres, n'étaient soumis nulle part... avec un courage et un acharnement dignes de la pensée qui les animait, la défense de leur liberté...* » (3, 285-287)¹²⁰.

Ignace¹²¹, « brave et brillant officier » mais partisan de l'idée d'indépendance, « se révolta contre la France, entraînant dans sa folle entreprise tous les hommes de couleur qu'il put séduire et une foule de noirs. Il osa songer à soustraire la Guadeloupe à la domination de la métropole et à faire de la colonie un Etat à part, dont il serait un des chefs » (3, 317). Plusieurs partageront ses idées d'indépendance » ; « Ignace, Massoteau, Palème, Noël-Corbet, Codou, étaient les chefs des partisans de ces projets insensés » (3, 171).

Mais il comprend les réserves des noirs au moment de la signature de la paix avec l'Angleterre « *Dans les moments suprêmes, il semble que les peuples aient le don de seconde vue. Rien encore ne faisait soupçonner l'intention de la métropole de revenir pour les colonies à l'ordre ancien, et pourtant le Noir, instinctivement, avait compris que si la France venait à*

jour de la paix intérieure et extérieure, elle songerait à remettre les Africains dans l'esclavage » (3, 182).

Il souligne le rôle des femmes¹²² (il remarque « *la grande quantité de négresses* »), leur « *ardeur incomparable* » (3, 275). Les « *citoyennes Dandane et Presson* » sont parmi les soldats qui, en juin 1794, enlèvent le Fort Fleur d'Épée aux Anglais (2, 308) et surtout Solitude dont la figure a inspiré André Schwart-Bart (3, 311). Ignace « *s'était fait suivre par la presque totalité des négresses qui étaient sorties avec lui du fort. Il se servait de ces femmes autant pour sa propagande que pour le transport des vivres et des bagages de ses soldats* » (3, 307)¹²³.

Selon la tradition, encore vivante à l'époque de Lacour, les troupes de Richepance furent bien près d'être vaincues (3, 288). Il comprend la méfiance de Delgrès face aux proclamations de Richepance, son refus de rendre les armes : « *avait-il tort de ne pas montrer de la confiance ?... Les assurances qu'on lui donnait seraient-elles devenues réalités ? On peut en douter* ». (3, 282).

La fin héroïque de Delgrès est un commencement légendaire qui ne s'épanouira que beaucoup plus tard¹²⁴. Mais c'est chez Lacour que les historiens puiseront leurs premières informations ; ses notations brèves deviendront la référence classique de tous ceux qu'a tenté le récit de l'épopée de Delgrès. « *On en veut à notre liberté, mes amis ; sachons la défendre en gens de cœur, et préférons la mort à l'esclavage* ». La lettre – qu'il cite – de Delgrès au citoyen Bernier commissaire du gouvernement près de l'agence municipale à la Basse-Terre, précisant les conditions d'une négociation, constitue, comme l'indique Jacques Adélaïde-Merlande, un des rares textes de Delgrès que nous connaissions (3, 279-280).

« *Le désarmement général de la colonie fut ordonné. Cette mesure n'était qu'un préliminaire pour établir les voies par lesquelles on voulait arriver d'abord au rétablissement de l'ordre, et ensuite au retour de l'ancien système colonial* ». (3, 345).

« *L'esclavage allait être rétabli, mais sans dire qu'on le rétablissait* » (3, 353).

« *On n'avait pas frémi en songeant que les rapports du maître à l'esclave allaient se revêtir, pour les rendre plus rigoureux, de la souvenance des injures* » (3, 401).

L'arrêté du 17 juillet 1802, connu par la citation qu'en fait Lacour, comporte dix-neuf articles constituant « *un nouveau code* ». Les considérants opposent « *les autres colonies soumises à un régime domestique et paternel (qui) offrent le tableau de l'aisance de toutes les classes d'hommes en contraste avec le vagabondage, la paresse, la misère et tous les maux qui ont accablé (la Guadeloupe), et particulièrement les noirs livrés à eux-mêmes* ».

« *De sorte que la justice nationale et l'humanité commandent autant que la politique le retour des vrais principes...* » (3, 355).

La Révolution n'est qu'une courte parenthèse vite refermée par le retour à la situation d'avant 1789. L'administration, ne voulant pas qu'il restât trace du passage de la révolution dans la colonie, « *proscrivit tout ce qui avait appartenu à cette époque : noms, personnes et choses* »¹²⁵.

La Révolution, au sens de Soboul, de mutation brusque affectant la structure globale de la société se conclut donc sur un échec. Mais l'épopée

de Delgrès va laisser des traces profondes dans l'inconscient collectif antillais.

En France, le débat s'est focalisé sur l'énigme de la fracture de 1789, l'énigme temporelle par opposition au concept de « bloc », sur les ruptures internes ou « dérapage » du processus révolutionnaire. En Guadeloupe, l'énigme résiderait plutôt en l'absence, jusqu'à une date récente, de débat, de questionnement sur le rétablissement de l'esclavage en 1802, la possibilité de cet événement incroyable, ses modalités, les conditions de sa mise en œuvre, voire son acceptation. Relire Lacour, peut nous fournir des éléments de réponse à cette interrogation.¹²⁶

Depuis la publication de l'ouvrage de Lacour, problématique et méthode, recherches et questions théoriques, se sont évidemment modifiées ; des travaux ont posé de nouvelles questions et réouvert d'anciennes. D'une lecture attentive de Lacour lui-même d'ailleurs, de sa fréquentation, sont nées les réflexions et les exigences qui ont permis un renouvellement de la recherche.

L'Histoire de Lacour, avec ses mérites et ses défauts, est une référence classique de l'historiographie antillaise ; des romanciers (Gustave Aymard, Alejo Carpentier, André Schwart-Bart), des historiens, s'en sont inspirés. Elle « témoigne pour tout un temps. Elle fait partie elle-même de son histoire » (Vilar). Mine inépuisable d'informations factuelles maintenant bien exploitée, ouvrant la voie à des pistes interprétatives riches et complexes, à une interrogation sur les moyens, les formes et les limites de la régénération culturelle, politique, économique, sociale de la Révolution, elle est aussi devenue une source de première main pour analyser l'idéologie de la classe dominante, celle des créoles. Elle permet ainsi l'étude des attitudes mentales, sans laquelle on ne saurait écrire l'histoire des sociétés. Si l'on en croit Vilar, on ne saurait le lui reprocher, puisque « la découvrir comme idéologie fait faire un pas dans le sens de la science »¹²⁷.

1. Ce texte constitue la version profondément remaniée et développée d'une communication présentée à la Conférence de l'Association des Historiens de la Caraïbe, en 1989, à Basse-Terre. L'auteur remercie Madame Joëlle Caris et Monsieur Donald Colas-Jolivière pour leur relecture attentive du texte.

2. Du fait de publications récentes notamment : Anne Pérotin-Dumon : *Etre patriote sous les tropiques. La Guadeloupe, la colonisation et la révolution (1789-1794)* Basse-Terre, 1985.

J. Adélaïde-Merlande : *Delgrès ou la Guadeloupe en 1802*. Kartala, 1986.

Yves Bénot : *la Révolution française et la fin des colonies*. Essai. La Découverte, Paris, 1988.

* ou celles suscitées par le Bicentenaire de la Révolution :

Henri Bangou : *La révolution et l'esclavage à la Guadeloupe, 1789-1802*. *Epopée noire et génocide*. Messidor, 1989.

Chauleau, Abenon, Cauna : *Antilles, 1789*. *La Révolution aux Caraïbes*. Nathan, 1989.

* les publications issues des colloques :

Esclavage, colonisation, libérations nationales de 1789 à nos jours. Edit. l'Harmattan, 1990. – *Révolution aux colonies*. Publication des Annales historiques de la Révolution française, 1993. – *Recherches sur la Révolution, un bilan des travaux scientifiques du Bicentenaire*, direction M. Vovelle, textes rassemblés par A. de Baecque. La Découverte, 1991.

M. Vovelle direction : *L'état de la France pendant la révolution (1789-1799)*. La Découverte, 1988.

3. M. Dorigny souligne, après d'autres, que les questions coloniales sous la révolution, sont « longtemps restées en dehors du champ d'investigation des historiens classiques de la Révolution ». *La Révolution et ses colonies in Recherches sur la Révolution, op. cit.*, p. 413. – remarque analogue in Y. Bénot : *la Révolution française et la fin des colonies*, la Découverte, 1988, p. 10.

4. Les Archives Nationales. Etat général des Fonds. T. 3. Marine et Outre-Mer, P. Boyer, M.A. Menier, E. Taillemite, Paris, 1980. La plupart de ces séries existent en micro-films aux Archives Départementales de Guadeloupe.

5. Lacour partage naturellement les vues des auteurs du *Mémoire pour le chef de brigade Pélagé* : « A la Guadeloupe, on ne s'était pas révolté contre l'autorité de la France : on ne s'était soulevé que contre un agent qui n'avait pas l'intelligence des choses du pays » (3, 177).

6. A l'exception du *Moniteur*, publié en métropole et qu'utilise Lacour. Il cite par exemple le *Moniteur* du 9 Octobre 1802.

7. *La Révolution française et l'abolition de l'esclavage*. Textes et documents. EDHIS, Paris, 1968.

– la traite des noirs et l'esclavage T. 2 à 5

– la société des Amis des Noirs T. 6 à 9

– la révolte des Noirs et des créoles T. 10 à 11

– la législation nouvelle T. 12.

8. Comme l'écrit H. de Frémont, que nous suivons ici, dans la Préface à l'*Historique* réédité par ses soins en 1962, avec le concours de la Société d'histoire de la Martinique.

9. Opinion partagée par A. Pérotin-Dumon ; citant la lettre du 29 septembre 1789 du gouverneur de la Guadeloupe de Clugny au ministre, racontant l'arrivée à la Guadeloupe de la nouvelle de la Révolution qui vient de se produire en métropole, elle ajoute : « Avec plusieurs autres.. cette lettre est connue, maintes fois citée. A. Lacour, dont on peut ici constater l'honnêteté intellectuelle, les utilise sans les déformer », *Etre patriote, op. cit.*, p. 260 et suiv.

10. Michelet remercie amicalement son confrère. Voir Léon-François Hoffmann : *Haiti et l'ère*, Edit du Gref, Toronto, 1992, p. 217-226.

11. Il s'agit, là, d'un thème classique de l'historiographie. Furet : *Penser la révolution*, 1978. Mais F. Furet s'élève aussi contre « la mode de mettre l'accent sur l'enracinement de l'historien dans son propre temps, ses choix ou ses déterminations », p. 26. – Pour M. de Certeau, « toute recherche historiographique... est soumise à des contraintes, liée à des privilèges, enracinée dans une particularité ». *L'opération historique in le Goff et Nora : Faire l'Histoire*, Gallimard, 1974, p. 4. Voir également de Certeau : *l'écriture de l'histoire*, Gallimard. – G. Duby : *l'Histoire continue*, O. Jacob, 1991, p. 74.

12. Sur l'histoire et la signification du mot créole voir la mise au point de Claude Thiébaud : *Comment peut-on être créole ? in Guadeloupe 1875-1914, les soubresauts d'une société pluri-ethnique ou les ambiguïtés de l'assimilation*. Autrement, Série Mémoires, Paris, 1994, p. 18 à 33.

Sur Auguste Lacour, voir le dossier de l'intéressé A.D. Gua. micro-film 1 MI 212 (R1) : *Personnel colonial moderne : Lacour (Auguste, Louis, Vendole)*. – Pierre Lacour, arrière petit-fils de l'historien qui a édité le Tome V qui était demeuré inédit, nous donne quelques

indications biographiques : Introduction au T. V de l'Histoire de la Guadeloupe, édité par la Soc. Hist. de la Gua. en 1979. – T. Oriol : Les hommes célèbres de la Guadeloupe. Publié à l'occasion du Tricentenaire des Antilles, 1935, p. 81-86. – Par ailleurs, Sainte-Croix Lacour, neveu de Pierre, travaille depuis plusieurs années sur la généalogie des familles Lacour. Il faut souhaiter que ce gros travail soit enfin publié.

13. Lacour y fait allusion dans le tome 3 : « Durant ce temps de terrible épreuve pour tous, M. et Mme Lacour, enfermés dans un appartement situé rue des Normands, au-dessus d'un riche magasin qui leur appartenait »... (3, 271).

14. Jean Tarrade : Le commerce colonial de la France à la fin de l'Ancien Régime. L'évolution du régime de l'Exclusif de 1763 à 1789. P.U.F. 1972, T. 1, p. 30, 32.

15. Régis Antoine : Les écrivains français et les Antilles, Maisonneuve et Larose, 1978, p. 194 note 92, qui cite les Débats du 12 mars 1843. Les pensionnats du Havre font également de la publicité dans le J.O. de la Martinique.

16. Bongars, intendant au duc de Praslin, Ministre de la Marine, 28 août 1767, cité in Frostin : Les révoltes blanches, p. 116. Voir également la lettre de l'intendant Blondel du 28 juin 1723, cité p. 368-369.

17. J. Corzani : La littérature des Antilles françaises. Désormeaux, 1978 T. 1, p. 80. « L'aliénation et le désir d'assimilation déterminent l'essentiel de leur création », p. 93.

Pour une vue synthétique de l'enseignement supérieur en France à cette époque : Verger, Histoire des universités en France. Privat, 1986. – Pour la Guadeloupe : Jules Ballet : La Guadeloupe. L'instruction de 1635 à 1897, vol 6 et 7 T. X et XI des manuscrits. B-T. 1979-1980. – A. Abou : l'école dans la Guadeloupe coloniale. Edit. caribéenne, 1988.

18. Il ne s'agit pas d'un problème spécifique aux Antilles. Voir Patrick Nerbot : Au commencement était le Droit, in Passés recomposés. Champs et chantiers de l'Histoire, Autre-ment, Série Mutations. N° 150-151, Janv. 1995 p. 82-95. – P. Ariès : le temps de l'histoire. Edit. du Rocher, 1954, p. 214-218.

19. Schoelcher : Histoire de l'esclavage pendant les deux dernières années, 1847, 2 vol. rééd Désormeaux 1973 T. 1, p. 152-154. – Histoire de l'esclavage, T. 1 p. 129-164. – Abolition immédiate p. 215-231. « Peut-être sont-ce ces jugements... qui viennent de faire rendre la loi du 28 germinal, portant que les délits commis contre la sûreté générale des colonies seront jugés à Paris », lit-on dans le Mémoire pour le chef de brigade Magloire Pélage et pour les habitants de la Guadeloupe (août 1803) note 23. – Lui, Dessales parlant évidemment des officiers du Conseil loue leur « désintéressement », leur souci d'une « justice prompte et exacte », *op. cit.*, p. 14.

20. Yvan Debbasch : Couleur et Liberté. Le jeu du critère ethnique dans un ordre juridique esclavagiste. Dalloz 1967, p. 10.

21. M. de Certeau : L'opération historique in Faire l'Histoire, Gallimard, 1974, T.1, p. 26.

22. Debbasch : *op. cit.*, p. 283-284 qui cite A.N.S.O.M., Gua. 132 (884). – Mémoire au Ministre en date du 22 mai 1829. – A.N.S.O.M. : Gua 107 (750) : Pétition des hommes de couleur de la Guadeloupe, P.A.P. 28 octobre 1829, imprimée à Paris, mars 1830.

23. Catherine Duprat : Le temps des Philanthropes. La philanthropie parisienne des Lumières à la monarchie de Juillet. T.I. Paris, Edit du C.T.H.S. 1993.

24. C. Schnakenbourg : Histoire de l'industrie sucrière en Guadeloupe aux XIX^e et XX^e siècles. T. 1. La crise du système esclavagiste (1835-1847). L'Harmattan, 1980. – A. Buffon : Monnaie et crédit en économie coloniale. Contribution à l'histoire économique de la Guadeloupe, 1635-1919. Soc. Hist. Guad., 1978. – C. Schnakenbourg : Un grand industriel guadeloupéen du XIX^e siècle : Ernest Souques (1831-1908). Bull. Soc. Hist. Guad. N° 95-98, 1993.

25. Sismondi : Etudes sur l'économie politique 1837, cité in R. Antoine : Les écrivains français et les Antilles. Maisonneuve et Larose, 1978, *op. cit.*, p. 190.

26. C. Lévy-Strauss : L'identité. P.U.F., 1977, p. 9.

27. S. Daney de Marcillac : Histoire de la Martinique, 1846, rééd. Soc. Hist. Mart. 1963 « L'auteur l'avoue de nouveau, avec des documents de fond insuffisants, une histoire de la Martinique, composée surtout loin des archives du royaume, doit être incomplète » (Préface)

28. Léonard, poète guadeloupéen (1744-1793), auteur d'une Lettre sur un voyage aux Antilles, 1787. Sur Léonard, voir Lacour, Tome 2 (87). – J. Corzani : *op. cit.*, T. 1. (143 et suiv.) – R. Antoine : *op. cit.* (101 et suiv.). – R. Toumson : *op. cit.*, T. 1 (162-166)

29. Gazette Officielle de la Guadeloupe, novembre 1853. Nous remercions Sainte-Croix Lacour qui nous a aimablement communiqué la photocopie de ce numéro.

30. A. Hauser, cité in Habermas : L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise, Payot 1993, p. 268 note 24.

31. Compulsant les fonds C 74 D XXV nous avons pu vérifier sa probité dans l'utilisation des sources. Toutefois l'historiographie moderne ne présente plus ces documents uniquement comme pièces justificatives. Ainsi A. Pérotin-Dumon publie un « dossier documentaire » centré sur quelques questions importantes et en suggère une exploitation qui va au

delà du simple contenu informatif. Etre patriote sous les Tropiques... *op. cit.* – G. Duby : l'Histoire continue. O. Jacob, 1991 p. 137.

32. Braudel : Ecrits sur l'histoire. Flammarion, 1969 (46-47). – L'expression « secteur dormant » est de F. Furet, l'Histoire quantitative et la construction du fait historique in Faire l'Histoire Gallimard T. 1, p. 49. Sur la conception nouvelle du document, J. Le Goff, La nouvelle Histoire. Complexe, réédit., 1988.

33. Braudel Préface à la Méditerranée, *op. cit.*, p. 17. – Voir également de Certeau : L'opération historique in Faire l'histoire 1, 1974, p. 13 « ... des archives circonscrites aux évènements du groupe et proches des papiers de familles ».

34. La tradition orale est maintenant une source importante de l'histoire notamment pour les sociétés africaines ; elle a affiné ses méthodes, précisé sa méthodologie : voir J. Vansina : La tradition orale et sa méthodologie 167-190 in Histoire générale de l'Afrique, T. 1. UNESCO-NEA, 1 ed. 1980, réed, 1989.

« Avec Lacour toujours attentif aux traditions orales, nous pénétrons mieux le caractère du personnage » (il s'agit de Lacrosse) écrit A. Pérotin-Dumon : Etre patriote, p. 168.

35. Althusser : Lire le Capital, T. 2, p. 63.

36. G. Duby : L'histoire continue. O. Jacob, 1991, p. 43.

37. Cf. la remarque de J. Vansina : « Chaque groupe social... possède une identité propre qui s'accompagne d'un passé inscrit dans les représentations collectives d'une tradition qui en rend compte et qui le justifie. C'est pourquoi chaque tradition possèdera sa « surface sociale »... (173-174) ... Une critique sociologique serrée devra être appliquée à chaque tradition ». La tradition orale et sa méthodologie in Hist. génér. de l'Afrique, *op. cit.*

38. Thiers fut lu avec avidité mais aussi avec attention : S. Daney « dans l'intérêt de la vérité qui doit être l'âme de l'histoire », relève une erreur de Thiers qui, énumérant les conquêtes faites par l'Angleterre, compte la Martinique, alors déjà possession anglaise (1794-1802), et de plus accuse les colons d'avoir donné l'île aux Anglais, craignant un soulèvement des esclaves. (Préface XII). Rappelons en effet que les Anglais occupent Tobago (15 avril 1793), la Martinique (24 mars 1794), Ste Lucie (4 avril), qu'ils conserveront – sauf Ste Lucie réoccupée (avril 1795-mai 1796) – jusqu'à la Paix d'Amiens 25 mars 1802. La Guadeloupe est, elle aussi, conquise en 1794 et occupée seulement quelques mois (avril-décembre 1794). – Lacour, également qui signale « M. Thiers écrit Richepance, avec un s. Le général, qui devait connaître l'orthographe de son nom, ne l'a jamais écrit sans employer la lettre c » (3, 207, note 1).

39. Mémoire pour le chef de brigade M. Pélage, *op. cit.*, p. 8.

40. L'ethnocentrisme fit voir dans les peuples africains des peuples « sans histoire » parce que sans écriture puis, au sein de l'histoire coloniale traditionnelle, imprégna (les) recherches d'un tenace européocentrisme ; Coquery-Moniot : L'Afrique noire... P.U.F. Clio, p. 258. – F. Furet : « l'histoire ne concerne... que quelques nations... le reste de l'espace humain est ainsi abandonné au non-être historique », L'Atelier de l'histoire, *op. cit.*, p. 93.

41. « Leurs annales se trouvent mêlées aux entreprises et aux guerres des Européens ». Elias Regnault : Histoire des Antilles et des colonies françaises, 1849 cité in A. Pérotin-Dumon en exergue à l'Avant-propos de Etre patriote... – S. Daney : *op. cit.*, VIII, IX.

42. Mireille Rosello : Littérature et identité créole aux Antilles. Karthala, 1992, p. 10.

43. Braudel : L'identité de la France. Artaud-Flammarion, 1986. T. 1 Introduction « Je le dis une fois pour toutes : j'aime la France avec la même passion exigeante et compliquée, que Jules Michelet ; sans distinguer entre ses vertus et ses défauts » (p. 9). Voir également la Préface à la Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II, 2^e edit. T. 1, 1966, p. 13 : « J'ai passionnément aimé la Méditerranée... ». – G. Duby : L'histoire continue, *op. cit.*, p. 81 « je ne suis pas loin de penser qu'elle (l'histoire passionnée) est plus vraie ». – Toumson rappelle ces vers de Poirié Saint-Aurèle (1795-1855) : « je t'aime avec ivresse, O mon île charmante », Les Antilles III, in Cyprès et Palmistes, 1833, cité p. 179... – Mais il faut dans le même temps – exercice difficile – « se purger de ses passions, celles qui tiennent à notre être, à nos positions sociales, à nos expériences personnelles, au déroulement même de notre vie, aux insinuations multiples de notre époque » Braudel, l'Identité de la France, *op. cit.*, p. 12.

44. G. Duby : Les sociétés médiévales, Annales, 1971.

45. Difficile en effet d'être « un observateur » aussi détaché que possible, de se condamner à une sorte de silence personnel ; « le passé étant enseignement et composante valable de notre vie » Braudel : L'Identité de la France, 1, p. 11. – Selon Thiers, le moment idéal « pour écrire l'histoire est peut-être celui où les protagonistes dégagés de l'action et libres des passions qui les ont animés, gardent le souvenir des évènements sur le cours desquels ils ont exercé leur influence ». (Thiers, Préface à l'histoire du Consulat et de l'Empire (1845-1862), cité in J. Lacouture, l'Histoire immédiate, p. 229-254 in J. Le Goff : la nouvelle histoire. Edit. Complexe, 1988.

46. Jacques Revel : L'histoire au ras du sol, préface à Giovanni Levi : Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIII^e siècle, 1985, Gallimard, 1989 pour la trad. fr.

47. Furet : L'atelier de l'histoire, Gallimard, 1982, 18-19. – Sur l'histoire conceptualisante, l'article de Paul Veyne in Le Goff et Nora : Faire l'histoire, Gallimard, t. 1, p. 62-92.

48. J. Boutier et D. Julia : A quoi pensent les historiens, in Passés recomposés. Autrement, 1995. Voir également F. Hartog : l'art du récit historique, *id.*

49. S. Daney, *op. cit.*, Préface, XIII. – C.f. la remarque de Dockès-Boyer à propos de Burke : « Edmond Burke est l'homme des traditions transmises par l'histoire – ceux qui bien même il s'agirait de préjugés, s'ils ont la durée pour eux, il nous faut les chérir », L'Histoire ambiguë, P.U.F., 1988, p. 49.

50. G. Balandier : art. Littérature orale in Dictionnaire des civilisations africaines, 1968 cité in Toumson, T. 1. p. 105.

51. Schoelcher : Abolition immédiate, *op. cit.*, p. 5-6.

52. J.C. Schmitt : l'Histoire des marginaux in la Nouvelle Histoire direct. J. Le Goff ; edit. Complexe, 1988, p. 280.

53. Ralph Ellison : l'Homme invisible pour qui chantes-tu ? (1947, 1948), trad. fr. Grasset, 1969. – Michael Craton : Searching for the invisible man. Slaves and plantation life in Jamaica, Cambridge (Mass), Harvard Univers. Press, 1978.

Expressions et analyses qu'on retrouve aussi bien chez les analystes de la société de plantation que chez les philosophes Althusser (Lire le Capital T. 1, p. 27-28) ou Foucault. Selon Habermas, « Foucault comprend les règles de formation des discours de pouvoir comme des mécanismes d'exclusion qui constituent chaque fois leur autre » in L'espace public, *op. cit.*, p. 18. – Si bien que Mireille Rosello se demande « Comment raconter, d'une seule voix, l'évolution qui a abouti à une société "antillaise" ou "créole" contemporaine », Littérature et identité aux Antilles, Karthala, 1992, p. 8.

54. A. Farge, le goût de l'archive, Seuil, 1989, p. 36 et 22. – Mais aussi, F. Furet note : « la jacquerie est... une histoire sans sources directes, révolte d'analphabètes étrangers au monde de l'écrit. Nous l'atteignons aujourd'hui par l'intermédiaire d'archives administratives ou judiciaires... toute révolte qui échappe à la répression échappe à l'Histoire ». Le quantitatif en Histoire in Le Goff et Nora, Faire l'histoire, T. 1, p. 51.

55. Pour reprendre une expression d'Habermas, in L'espace public p. X. – Opinion que conforte de Certeau : « Est-ce un hasard si les espaces morts de l'érudition – ceux qui ne sont ni les objets ni les lieux de la recherche – se trouvent être... des pays sous-développés... ». L'opération historique in Le Goff et Nora : Faire l'histoire t. 1, p. 13.

56. Toumson : *op. cit.*, T. 1, p. 252 : Pour qui Lara « eut l'ambition de réconcilier l'homme noir avec le meilleur de lui-même, de lui insuffler l'orgueil de son passé afin de l'élever à une conscience optimiste de son devenir historique....Thèses audacieuses... (qui) anticipent sur celles que formulèrent dans les années 1930, les porte-parole de la négritude ». – Glissant analysant le débat autour de Schoelcher, Toussaint-Louverture, note l'absence en Martinique d'un grand héros populaire ; elle « contribue à frapper une collectivité d'un manque-à-vaincre paralysant... et c'est parce que le peuple martiniquais n'a pas mythifié les défaites de ses Nègres marrons, mais les a entérinées purement et simplement ». In Le discours antillais, Seuil 1981, p. 135-136.

57. G. Duby : L'histoire continue, *op. cit.*, p. 75. – Vovelle : L'histoire et la longue durée in la Nouvelle Histoire, *op. cit.*, p. 90. – Pérotin-Dumon : Etre patriote; *op. cit.*, p. 95. – Selon Habermas la culture populaire « ne constitue pas... un milieu passif pour la culture dominante, mais bien plutôt la révolte périodiquement récurrente, sous une forme violente ou modérée, d'un contre-projet face au monde hiérarchique du pouvoir, de ses cérémonies officielles et de sa discipline quotidienne... un mécanisme d'exclusion, qui refoule et réprime, provoque en même temps des effets contraires que l'on ne peut neutraliser ». J. Habermas : L'espace public, Préface, VII. – Frostin signale, qu'« observateur omniprésent et attentif, le Nègre avait un sens aigu des différences entre les multiples catégories de Blancs... ("Blanc-blanc", "Blanc-soldat"). L'opinion des esclaves pesait ainsi sur l'évolution des mentalités au sein du groupe racial dominant... » in Les révoltes blanches, p. 320.

58. Pour mesurer l'actualité de cette position en même temps que les progrès de l'historiographie moderne, la remarque de A. Pérotin-Dumon : « J'en ai pris le risque (d'un coefficient de déformation) en privilégiant l'évolution politique. J'ai voulu comprendre celle-ci à la fois par rapport aux principes révolutionnaires qui lui arrivent de la métropole et dont elle se réclame, et dans les institutions qui y sont appliquées » Etre patriote, p. 16.

59. F. Braudel : la dynamique du capitalisme, Arthaud, 1985, p. 10. Sur la civilisation matérielle : « Vous le savez... l'homme ne mange, ni ne boit dans les livres d'histoire traditionnelle », p. 17. – P. Vilar : Une Histoire en construction. Approche marxiste et problématiques conjoncturelles, Paris, 1982.

60. Sur l'industrie sucrière au XVIII^e siècle, Dutrône-Lacouture : Précis sur la canne et sur les moyens d'en extraire le sel essentiel. Paris, Duplain 1790. – Cf. ces mots de Braudel à propos de l'histoire des techniques « ... merveilleuse histoire... et qui colle au travail des hommes et à leurs très lents progrès dans leur lutte quotidienne contre le milieu extérieur et contre eux-mêmes... Tout est technique depuis toujours... il y a diffusion incessante », in La dynamique du capitalisme. Artaud, 1985 p. 19.

61. Lacour pour montrer que « les bienfaits de la révolution avaient réduit de près de moitié la population totale de la Basse-Terre et de ses environs » utilise les recensements ; il eut été intéressant, nous dit-il, de faire le même rapprochement pour les autres parties de la colonie, mais nous n'avons pu nous procurer, pour 1795, que le recensement de la Basse-Terre. » (2, 431).

62. Cf. la remarque de Frostin à propos de St-Domingue : « Ainsi, à la fin du XVII^e, s'estompait le problème du "petit habitant", c'est-à-dire du petit propriétaire, derrière un autre plus redoutable, celui du "petit blanc", entendons l'homme sans terres. Certes, se maintiendront toujours de modestes exploitations, "places à vivres" et "hattes"... Mais désormais, allait peser lourdement la présence des petits blancs, ensemble d'individus aigris et violents formant une sorte de "classe dangereuse" que rien ne retenait à l'intérêt colon... » (127) « foule de scélérats et de révolutionnaires », aveuglément hostiles aux gens de couleur par passion raciale, aux planteurs par rancœur sociale, aux administrateurs par goût invétéré du désordre » (329), in Les révoltes blanches, *op. cit.*

63. Voir Lacour : T. 2 p. 23. « ... un complot d'esclaves, tramé simultanément dans les ateliers de la Capesterre, de la Goyave et du Petit-Bourg... Il avait pris naissance dans les idées d'égalité et de liberté qui commençaient à circuler. L'exécution de cinq des principaux chefs rétablit l'ordre et la tranquillité » (souligné dans le texte) ; sur le complot de Ste Anne, de Marie-Galante voir p. 85-87. – Selon Duby, qui rappelle la définition d'Althusser, « dans une société donnée, coexistent plusieurs systèmes de représentations, qui, naturellement encore sont concurrents », Histoire sociale et idéologie des sociétés, in Faire l'histoire, *op. cit.*, T. 1, 149-150.

64. Grégoire : « Parleront-ils de leurs droits ! M. de la Chevalerie... appelle cela un dérèglement d'idées », cité in Lettre aux philanthropes sur les malheurs, les droits et les réclamations des gens de couleur de St Domingue et des autres îles françaises de l'Amérique, octobre 1790. in La Révol frc. et l'abolition, *op. cit.*, T. 4, texte 9.

65. Mémoire pour les Habitants de la Guadeloupe, *op. cit.*, p. 31. A. Pérotin-Dumon, *op. cit.*, p. 144.

66. Selon A. Pérotin-Dumon « la participation des libres de couleur, bien qu'immesurable, y est attestée un peu partout ». « Les procès-verbaux imprimés de leurs séances importantes sont un moyen de diffuser les nouvelles venues de France ». Etre patriote p. 173-174. Voir également p. 144 la société des Amis de la Constitution à Basse-Terre, en 1791.

67. Regis Antoine : la littérature franco-antillaise Haiti, Guadeloupe et Martinique. Karthala, 1992, p. 62.

68. Lacour : A.N.C.7 A 46 : Rapport du Comité de Sûreté générale à la Commission générale et extraordinaire de la Guadeloupe. Séance du 8 mai 1793.

69. « Par l'émigration, la déportation et la guillotine, la Guadeloupe aurait été en grande partie dépeuplée, sans l'échange de population qui se fit, à cette époque, entre cette colonie et les autres îles... A la Guadeloupe... aucune classe de la population n'obtenait de préférence sur une autre ; la couleur ne constituait point un privilège. Les mulâtres, courbés dans les autres colonies sous une inégalité injuste, devaient désirer venir à la Guadeloupe, et ils venaient. Pour les noirs c'était mieux encore : il s'agissait pour eux d'échanger l'esclavage contre la liberté... Aussi mulâtres et nègres affluaient-ils à la Guadeloupe. Le 10 février 1795, il en vint seulement à la Basse-Terre, et sur un seul navire, deux cent trente » (2, 400).

70. G. Duby : l'Histoire continue, *op. cit.*, p. 194.

71. M. de Certeau : *op. cit.*, p. 28. Selon H.I. Marrou : « l'historien ne s'avance pas seul à la rencontre du passé ; il l'aborde en représentant de son groupe », cité in C.O. Carboneil : Histoire et historiens : une mutation idéologique des historiens français, 1865-1885. Privat, 1976, p. 63.

72. Voir le très utile index des noms de personnes dans le Lacour publié par Ph. et B. Rossignol, IDEG, 1986.

73. A. Pérotin-Dumon : Etre patriote : *op. cit.*, p. 195. « Le phénomène, dans la conscience collective, s'amplifie. Et l'on sait bien que la Terreur, c'est aussi cela : plus que le nombre de victimes, l'effet psychologique que produit la surveillance policière érigée en moyen de gouvernement. A. Lacour s'en fait l'écho en rapportant une tradition familiale. »

74. Gordon Leff, cité in J. Le Goff : Histoire et Mémoire. Gallimard, Folio, 1988 p. 218.

75. Selon Dorigny « à mesure que la connaissance de l'histoire interne des îles pro-

gresse, se dessine l'image non pas d'une Révolution venue de Paris, mais de révolutions créoles, ayant une chronologie et une finalité différentes de celles de la Révolution française proprement dite »... « le fait dominant a été une réelle autonomie des mouvements insurrectionnels aux colonies » Marcel Dorigny : La révolution française et la question coloniale : esquisse d'un bilan historiographique, p. 423. in Recherches sur la Révolution. Un bilan scientifique des travaux scientifiques du Bicentenaire. Direct. M. Vovelle. La Découverte, IHRF, 1991.

76. Mémoire pour Pélage... *op. cit.*, p. 14.

77. A. Pérotin-Dumon : Etre patriote, *op. cit.*, p. 223.

78. Mémoire pour Pélage, *op. cit.*, p. 9.

79. A. Pérotin-Dumon, Etre patriote, *op. cit.*, p. 155.

80. Althusser : Lire le capital, *op. cit.*, T. 2, p. 48-53.

81. R. Barthes : Michelet. Seuil, 1988, p. 5.

82. F. Furet : Penser la Révolution, *op. cit.*, p. 225. – C. Frostin signale d'autre part « l'inconvénient... d'une information anarchique et paralysante » du fait de l'extrême diversité des sources : placets, pétitions, « représentations » de magistrats, de « notables habitants » et d'officiers de milice... Les révoltes blanches, p. 252-253.

83. Raynal cité in Y. Bénot : la Révolution française et la fin des colonies, *op. cit.*, p. 18.

84. Lacour : « A proprement parler, dans la colonie, il n'y avait jamais existé une noblesse. Le seul privilège des nobles dont les titres avaient été enregistrés... consistait dans une exemption du droit de capitation pour un certain nombre d'esclaves. Ensuite, en s'adressant au conseil supérieur, on donnait à ses membres la qualification de « nos seigneurs » (2, 55). – J. Adélaïde-Merlande observe « ... ce ne sont pas des ordres... qui s'affrontent... mais des groupes ethnico-juriques ». Delgrès, *op. cit.*, p. 5.

85. Grégoire : Lettre aux citoyens de couleur et nègres libres de St Domingue et des autres îles françaises de l'Amérique, 8 juin 1791 in la Rev. Frc. et l'abolition, *op. cit.*, T. 4 texte 14. – Voir la remarque de Frostin, à propos de St Domingue, la révolution « fut, avant tout, effort de la population blanche, éléments créoles et assimilés créoles par les alliances, les clientèles, les intérêts et les sentiments, pour arracher le pouvoir politique aux fonctionnaires du Roi et le pouvoir économique aux négociants métropolitains et aux propriétaires absentistes », in Les révoltes blanches, p. 301-302.

86. A. Pérotin-Dumon : Etre patriote, *op. cit.*, p. 127. L'auteur publie en annexe le texte du Cahier de doléances de Guadeloupe, p. 264-274.

87. Debbasch : Couleur et liberté, *op. cit.*, p. 169. – Frostin : « On lui reprochait (au pouvoir royal) de saper l'autorité des maîtres, des procureurs, des gérants et des économistes en cherchant à imposer une législation réglementant la police, le travail et la nourriture des esclaves sur les "habitations". Les révoltes blanches, *op. cit.*, p. 72. – Nous manque l'étude sur la vision que la France révolutionnaire a eue de ses îles et que A. Pérotin-Dumon appelle de ses vœux, Etre Patriote, p. 17.

88. Consensus en métropole : A.N. C 7 A 44 décret du 8 mars 1790 et Instructions de l'A.N. aux colonies du 28 mars 1790. – Barnave : Rapport sur les colonies, 23 Sept. 1791 in F. Furet : Orateurs de la Révolution, la Pléiade, Gallimard, T. 1, p. 57-76.

Et également au sein de l'Assemblée coloniale : P.V. Séances, janvier 1788 ; A.N.C 7 A 44. – Cahier de doléances publié par A. Pérotin-Dumon. Les débats entre l'Assemblée coloniale et les commissaires du roi : Octobre 1790. D'un document à l'autre on voit l'extension et le renforcement des pouvoirs de l'assemblée.

89. Ch. Frostin : Les révoltes blanches à Saint-Domingue aux XVII^e et XVIII^e siècles, (Haiti avant 1789), L'Ecole, 1975, p. 44. D'où également l'anglophilie des colons « perspectives d'échapper aux créances du négoce français, de vendre au plus haut prix les denrées sur la place de Londres, de jouir d'un régime de "self-government", tout militait en faveur d'une solution britannique », p. 364. Sur l'intérêt colon, voir p. 219, 380.

90. Lacour reprend cette argumentation au tome 3 : « L'article 8 de la loi organique prescrivait à l'agent du Directoire de mettre successivement en activité toutes les parties de la Constitution de 1795... L'opportunité de cette mise en activité était donc laissée à l'agent. Cela était sage. Il en était de même des autres lois de la Métropole : tout en les déclarant applicables aux départements d'outre-mer, l'article 28 de la loi du 1^{er} janvier voulait, – et en vérité cet article avait raison, – que le Directoire en fit un triage, afin de n'envoyer aux colonies,... que des dispositions législatives exécutoires » (T. 3, 2).

91. Y. Debbasch : Couleur et liberté, *op. cit.*, chap. 2 sect. 2, p. 78. « Le développement des villes coloniales, indice de la prospérité des Antilles, oblige à cette réaction de défense », p. 94. – A Pérotin-Dumon : « Etre Patriote sous les Tropiques. La Guadeloupe, la colonisation et la révolution (1789-1794) », Soc. Hist. Guad., Basse-Terre, 1985, p. 98.

92. Il n'y a, en effet, pas concordance dans les statistiques, mais ils traduisent la progression du groupe des libres. A. Moreau de Jonnés : Recherches statistiques sur l'esclavage colonial et sur les moyens de le supprimer, Paris 1842. Rééd. Slatkine, Genève 1978.

93. Des travaux récents ont montré que les débats des Assemblées constituante et législative ont porté sur la seule question des libres et jamais sur l'esclavage lui-même. « Faire accéder les libres de couleur à la plénitude des droits civils et politiques aboutissait à renforcer le camp des possesseurs d'esclaves. » Dorigny : *La Révolution et ses colonies in Recherches sur la Révolution, op. cit., p. 418 et suiv.*

94. A l'appui de l'opinion de Lacour, le Mémoire du Roi pour servir d'instructions à MM. de Cugny et Fouquier, intendants à la Guadeloupe, 20 mars 1784 : « On ne saurait inspirer aux nègres trop de respect pour ceux auxquels ils sont asservis... Cette distinction rigoureusement observée même après la liberté est le principal lien de subordination de l'esclave, par l'opinion qui en résulte que sa couleur est vouée à la servitude et que rien ne peut le rendre égal à son maître ».

Un point de vue que ne partage pas Y. Debbasch pour qui le pouvoir métropolitain « a toujours été, pour son information, dans la dépendance d'agents ou de corps qui se comportaient tous, ouvertement ou pas, en porte-parole des colons... plus on avance dans le siècle et moins il sait s'y soustraire (à l'opinion locale) ; mieux, il accepte que se perfectionne à son encontre la technique d'intoxication » *Couleur et liberté, op. cit., p. 34.*

95. A. Pérotin-Dumon : *Etre patriote, p. 228 et suiv.* « Le cours de la Révolution s'est joué dans le rapport de forces qui s'est établi entre ces deux groupes pivots (libres de couleur et petits-blancs) du point de vue du changement », – comme l'a bien vu Boyer-Peyreleau, chacune des classes « prétendit faire tourner à son avantage les idées de liberté répandues en France. Les planteurs y virent le moyen de se placer au-dessus de l'autorité du gouvernement ; les autres blancs, celui de se mettre au niveau des privilégiés... ; les gens de couleur espèrent une participation aux droits civils et politiques ; et le mot de liberté, en se faisant entendre dans les ateliers des noirs, dut nécessairement y produire une fermentation, que des instigateurs secrets surent mettre à profit ». *In La Guadeloupe, op. cit., T. 2, p. 356-357.*

96. A. Pérotin-Dumon : *Etre patriote, op. cit., p. 148.* – Debbasch : *Couleur et liberté, op. cit., p. 185.* – J.P. Brissot : *Discours sur la nécessité de maintenir le décret rendu le 15 mai 1791, en faveur des hommes de couleur libres, prononcé le 12 septembre 1791 à la séance de la Société des Amis de la Constitution, aux Jacobins, in la Révolution française et l'abolition ; op. cit., T. 8, texte 8.* – Voir l'utile répertoire de la législation nouvelle T. 12 de la Révolution et l'abolition, *op. cit.*

97. La garde nationale est un domaine sensible, cf. la remarque d'Y. Debbasch, « seule à être plus fréquemment apparente, la ségrégation "militaire", qui s'extériorisait à chaque fois qu'il y aurait eu, sans elle, rencontre forcée des deux ethnies, lors de la revue hebdomadaire ». *Couleur et Liberté, op. cit., p. 92.* – selon Lacrosse envoyé par la République aux Iles, il s'était attiré « la haine de toute la horde aristocratique (presque tous les propriétaires de sucreries et de grandes cafilières). Ils me reprochaient d'avoir établi des clubs, d'avoir fait chanter l'hymne des Marseillais, d'avoir mangé avec des gens de couleur, dont ils ne veulent absolument pas connaître l'égalité » (1^{er} juillet 1793, cité en exergue par A. Pérotin-Dumon, *op. cit., p. 162.*

98. Voir la remarque de Malouet « Peut-on même avilir, sans risques, une classe d'hommes auxquels on confie des armes, qui font partie de la milice nationale, qui seraient un secours essentiel contre les esclaves de leur couleur, en cas de révolte » mais note Debbasch, « pas une allusion au tracé de la ligne de démarcation, pas de passage légal à la classe dominante » : *Collection de Mémoires, Paris, an X, T. IV p. 140* cité in Debbasch p. 111.

99. Nombreuses formulations de A. Cochin : « A entendre Malouet, Maury, Barnave, la liberté, c'était une guerre civile avec la peau pour cocarde ; c'était, par la défaite de la race blanche, la rupture du lien qui unissait les colonies à la métropole. » A. Cochin : *l'abolition de l'esclavage. Réédité. Désormeaux, 1979. p. 8.* – Ainsi l'abbé Maury : « Oui, Messieurs les novateurs, si vous perdiez annuellement plus de deux cents millions que vous tirez de vos colonies ; si vous étiez obligés de chercher d'autres ressources pour compenser vos traités désastreux de commerce, pour payer chaque année près de 80 millions de rentes viagères que vous devez aux étrangers, en vertu de vos emprunts ; si vos négociants du Havre, de Nantes, de Bordeaux, de Marseille, écrasés tout à coup par la perte de plus de 400 millions que vos colonies doivent au commerce français, se voyaient ainsi condamnés eux-mêmes à une banqueroute universelle ; si vous n'aviez plus le commerce exclusif de vos colonies pour alimenter vos manufactures, pour conserver votre marine, pour entretenir l'activité de votre agriculture, pour acquitter vos échanges, pour subvenir à vos besoins de luxe, pour tenir à votre avantage la balance de votre commerce avec l'Europe et l'Asie, je le dis hautement... le royaume serait perdu sans retour ! » cité in A. Césaire : *Toussaint-Louverture, op. cit., p. 114-115.*

100. Un argument souvent développé ; cf. l'Adresse de l'Assemblée générale coloniale de la Guadeloupe à l'Assemblée nationale, Basse-Terre, 30 mars 1790 : Vous avez « dans ce climat établi, favorisé et étendu l'esclavage ; vous-mêmes par votre commerce, le Roi par ses

ordonnances. Depuis plus de cent ans, vous nous excitez à convertir une partie de nos propriétés en esclaves pour vous procurer des denrées dont la culture ne peut prospérer que par des ateliers nombreux... ». L'argument sera repris en 1848 lors de l'abolition pour exiger une indemnité juste et préalable.

101. David Brion Davis, *The problem of slavery in Western culture*, New York, 1966 et *The problem of slavery in the age of revolution, 1770-1823*, Ithaca, 1975, cité par A. Pérotin-Dumon, *Etre Patriote*, p. 93 note 11.

102. Selon Yves Bénot « Les colons de St Domingue auraient consacré en moyenne 45 millions de livres par an aux achats d'esclaves », la Révol. et la fin des colonies, *op. cit.*, p. 91. – Selon Necker, les primes que le Roi accorde pour l'encouragement du Commerce s'élèvent à 3 800 000 livres ; la Traite seule absorbe 63,15 % de ce total. Necker : Discours à l'ouverture des Etats Généraux in *Lettre de la Société des Amis des Noirs* à M. Necker. In *La Révolution française et l'abolition*, t. 7, texte 2.

103. Il ne cite pas le texte de l'Adresse à l'Assemblée, le 5 février 1790, de la Société des amis des Noirs désavouant l'abolition immédiate : « Non, jamais une pareille idée n'est entrée dans nos esprits, nous l'avons dit, imprimé dès l'origine de notre société, et nous le répétons... L'affranchissement immédiat des Noirs serait non seulement une opération fatale pour les colonies ; ce serait même un présent funeste pour les Noirs... » Adresse pour l'abolition de la traite des Noirs, Brissot de Warville, Président. In *La Révolution française et l'abolition*, t. 7, texte 7, p. 3-4. – Pour Y. Bénot, même avec leurs hésitations « ils ont eu le mérite de maintenir la question (de l'esclavage) présente dans le débat de la Révolution », la révolution française et la fin des colonies, p. 133. – Sur la Société des amis des Noirs, *La Révolution et l'abolition*, *op. cit.*, T. 6 à 9.

104. A comparer avec Lamartine : Ogé qui « leva l'étendard de l'insurrection, mais avec les formes et les droits de la légalité » Histoire des Girondins (1847) cité in R. Antoine : la littérature franco-antillaise, *op. cit.*, p. 94.

105. En 1779, Pléville, affirme que tous les mulâtres savent par cœur l'abbé Raynal. L. Elisabeth, *L'impact de la Révolution dans les îles françaises du Vent (1789-1794)* in *Esclavage, Colonisation, Libération nationale*, L'Harmattan, 1990. – P.F. Tavarès rappelle la puissante fascination qu'exerça sur des esprits brillants la célèbre Histoire philosophique des deux Indes de l'abbé de Raynal et Diderot « Hegel et l'abbé Grégoire. Question noire et Révolution française, p. 155-173 in *Révolution aux colonies*, *op. cit.*, p. 156.

L'attitude des Lumières face à la traite et l'esclavage fait encore l'objet de débats animés. Louis Sala-Molins défend une position radicale ; les philanthropes n'ont pas su imposer une abolition immédiate (*Le Code Noir ou le calvaire de Canaan*, Paris, P.U.F., 1987.). Yves Bénot, plus nuancé, met l'accent sur les positions antiesclavagistes mais minoritaires des Lumières (*La Révolution française et la fin des colonies*, Edit. La Découverte, 198 ; voir également Diderot, de l'athéisme à l'anticolonialisme, Maspéro, 1972.).

106. Mireille Rosello : *Littérature et identité créole aux Antilles*. Karthala, 1992, p. 143.

107. Cf. la conclusion de J. Adélaïde-Merlande : l'attitude de la main-d'œuvre servile, « lors des événements de 1801-1802, montrera qu'elle ne fut pas indifférente à la perte de cette liberté », p. 38. – Pour illustrer la vitalité de ces stéréotypes, le bon nègre victime d'un complexe de dépendance in O. Mannoni : *Psychologie de la colonisation*, Seuil, 1950.

108. Cf. la remarque de Debbasch : « Malgré la ségrégation la plus extrême, les esclaves s'étaient révoltés ; où était donc cette opinion que l'on pensait bien leur avoir inculquée par l'abaissement de la couleur jusque dans la personne des libres, et qui était censée leur avoir appris mieux que la résignation : le sentiment que leur condition était naturelle ? » *Couleur et liberté*, p. 196. Sentiment que traduit bien la remarque d'Hilliard d'Auberteuil, cité par Frostin « ... et que peut-on craindre de la part des esclaves » in *les révoltes blanches*, p. 303.

109. Voir également une proclamation de Lescallier que cite Lacour « Qu'est-ce qu'une colonie sans culture ? Et n'est-ce pas les bras qui la cultivent qui en font la richesse et la prospérité ? N'est-ce pas l'agriculture qui est le fondement de toute société... » (3, 327). Et Césaire « Pour impulser l'effort, pour coordonner les activités, il fallait un gouvernement tout-puissant. Il ne s'agit pas de je ne sais quel goût nègre pour la dictature » Césaire : *Toussaint-Louverture* (cité in Antoine : la littérature franco-antillaise, 207). « Mettre en œuvre tout de suite la totalité des forces de travail disponibles » cité 208.

110. Dominique Julia : la violence des foules : peut-on élucider l'inhumain ? in J. BOUTIER et D. JULIA : *Passés recomposés. Champs et chantiers de l'Histoire, Autrement*, 1995, 208-223. « Impulsives, mobiles, irritables, crédules et impressionnables, peu aptes au raisonnement, les foules se laissent dominer par les hallucinations collectives et par les suggestions quasi hypnotiques d'un meneur... » (212).

111. Y. Debbasch : *Couleur et Liberté*, *op. cit.*, p. 196. Ne pourrait-on pas parler d'une justice préventive. En avril 1790, le conseil souverain condamne les mulâtres et les nègres libres convaincus d'avoir excité les esclaves à la révolte. Six d'entre eux sont pendus ou étran-

glés (arrêt du 17 avril 1790). « Si les philanthropes cherchent encore à bercer les nègres de la fausse idée de liberté, je pense qu'ils feront difficilement des prosélytes (*sic*). Les exécutions qui viennent d'avoir lieu ont réduit au silence, et font rentrer dans le devoir les esclaves d'atelier induits en erreur par les domestiques, leurs camarades... » (Clugny au ministre, 30 mai 1790 cité A. Pérotin-Dumon, *Etre patriote*, p. 138, note 2.

112. Rapport de la mi-septembre 1802, cité in J. Adélaïde-Merlande, *op. cit.*, p. 156.

113. Rapport Lescallier en date du 11 floréal an XII (30 avril 1804). Selon J. Adélaïde-Merlande : « On avait bâti un grand projet de fortune sur la vente de ces malheureux : on les envoyait à Carthagène des Indes », cité in Delgrès, p. 153.

114. Arlette Farge, *La vie fragile. Violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIII^e siècle*. Hachette, 1986.

115. Fouchard Jean : *Les marrons de la liberté*, Paris, L'école, 1972. – Mireille Rosello : *Littérature et identité aux Antilles*, Karthala, 1992, p. 179. Selon R. Antoine, Marat est un des rares à approuver les premières violences des masses serviles « pour secouer le joug cruel et honteux sous lequel ils gémissent, ils sont autorisés à employer tous les moyens... dusent-ils être réduits à massacrer jusqu'au dernier de leurs oppresseurs » cité in la littérature franco-antillaise, *op. cit.*, p. 108.

116. « On a livré tous les Blancs à la férocité des Noirs, et on ne veut pas même que les victimes soient mécontentes. Eh bien ! si j'avais été à la Martinique, j'aurais été pour les Anglais parce que, avant tout, il faut sauver sa vie. Je suis pour les Blancs, parce que je suis Blanc ! » (Séance du Conseil d'Etat du 12 mars 1803, cité par Césaire, Toussaint-Louverture, p. 319).

117. Une tradition, cf. ce passage de Raynal « Aussi, n'y a-t-il peut-être pas un habitant dans l'archipel américain, qui ne regarde comme un préjugé destructeur l'audace d'exposer sa fortune pour sa patrie. Qu'importe à ce calculateur avide de quel peuple il reçoive la loi, pourvu que ses récoltes restent sur pied. C'est pour s'enrichir qu'il a passé les mers. S'il conserve ses trésors il a rempli son but... La métropole qui l'abandonne, souvent après l'avoir tyrannisé, qui le cédera, le vendra peut-être à la paix, mérite-t-elle le sacrifice de sa vie ». Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes, Amsterdam, 1770 cité in *L'anticolonialisme au XVIII^e siècle. Histoire... Choix de textes* par G. Esquier, Paris, P.U.F. 1951, p. 271 et suiv. – « Les autres îles (qu'Haiti), vassales de l'antique hémisphère, entendent retentir sur leurs rives de lointaines querelles, changent de maîtres selon les fortunes de la guerre, et servent dans les traités de paix à faire la balance des pertes ou le prix des victoires » Elias Regnault : *Histoire des Antilles et des colonies françaises*, 1849, cité en exergue de *Etre Patriote...* de A. Pérotin-Dumon.

118. « Mettant en accord tardivement et, manifestement, sous la pression des circonstances, les principes révolutionnaires et la réalité coloniale, la Convention abolit l'esclavage », Adélaïde, p. 6. La décision émancipatrice constitue un fait historique de première importance dans la lutte contre l'esclavage... Dans un monde américain – où la servitude de l'homme noir est la règle – il existera désormais des esclaves de liberté non seulement reconnues mais légalisées par la métropole. » (16).

119. Il faut noter que Lacour utilise le même possessif pour parler de la force armée recrutée dans la colonie en 1794 par V. Hugues « des noirs en foule et un certain nombre de colons vinrent grossir notre petite armée » qui va bouter les Anglais hors de l'île.

120. Lacour dénombre les forces envoyées par le Premier Consul conquérir la Guadeloupe, 3 470 hommes, « vieux soldats tirés presque en totalité de l'armée du Rhin, commandé par Richepance, général aussi intrépide qu'intelligent » ; il « avait supposé que ces forces étaient plus que suffisantes pour châtier l'insolence d'une colonie, qui avait osé se montrer mécontente du chef (Lacrosse) qu'il lui avait donné. Il se trompait ». (3, 238).

121. Lacour, *Livre VIII*, chap. 6. – Roland Anduse : *Joseph Ignace le premier rebelle*. Edit. Jasor, 1989.

122. Lacour : « Les négresses montraient une ardeur incomparable. Ce n'était pas leur faute si leurs pères, leurs fils, leurs maris et leurs amants ne se sentaient pas animés d'un courage surhumain. Lorsqu'un boulet sifflait sur leurs têtes, ou qu'une bombe venait à éclater près d'elles, se prenant par la main, chantant et vociférant, elles faisaient des rondes infernales, interrompues par le cri : Vive la mort ! Dans les affaires les plus chaudes, il y en eut qui se trouvèrent dans les lignes » (3, 275).

123. Ce chantier de l'histoire est demeuré inexploré dans les Antilles francophones à la différence des îles anglophones ; une publication récente : V. Shepherd, B. Brereton, B. Bailey : *Engendering History. Caribbean women in Historical perspective*. Curry and Randle, 1995. On ne peut guère citer que le livre d'Arlette Gauthier, *les sœurs de Solitude*.

124. On sait peu de choses de Delgrès ; « ce peu a pu autoriser bien des extrapolations, et surtout une vision quelque peu romantique » Adélaïde, Delgrès, p. 10. Egalement des interprétations diverses. Daniel Maximin fait dire à un de ses personnages : « Ta mort héroïque

forcera bien sûr le souvenir des siècles mais elle fera oublier la lutte acharnée des peuples vivants » (L'Isolé soleil, Seuil, 1981 p. 56).

La charge symbolique qui a caractérisé l'évènement a nuit à une analyse objective.

125. Code de la Martinique : parce « qu'il importe de consolider entièrement ce système sur ses anciennes bases, reconnues les seules convenables aux intérêts de la métropole et au bonheur des colons ». Arrêté du capitaine général et du préfet colonial de la Martinique du 24 ventôse an 11, Code de la Martinique, T. IV, p. 566 cité *in* Debbasch, *op. cit.*, p. 238 note 1.

126. Voir les éléments du dossier *in* : C. Schnakenbourg : 1802, Question sur une date brûlante de l'histoire guadeloupéenne. Conférence de décembre 1982 à Université Antilles-Guyane. – J. Adélaïde-Merlande : A propos de 1802, date brûlante de l'histoire guadeloupéenne : de Delgrès et quelques autres questions, Revue du CERC, UAG, n° 1, 1984. – et la réponse de C. Schnakenbourg, Revue du CERC, N° 2. – G. Lawson-Body : l'abolition de l'esclavage : question sans réponse pour la Révolution de 1789. Bull. Soc. Hist. Guad. N° 75-78, 1988.

127. Vilar : Histoire marxiste, histoire en construction. *in* Faire l'histoire T. 1, p. 207.